

A. Ryad/LJI

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 30 ANS

LES UNITÉS SAHRAOUIES OPÈRENT DANS LE SUD MAROCAIN

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6898 - DIMANCHE 24 JANVIER 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

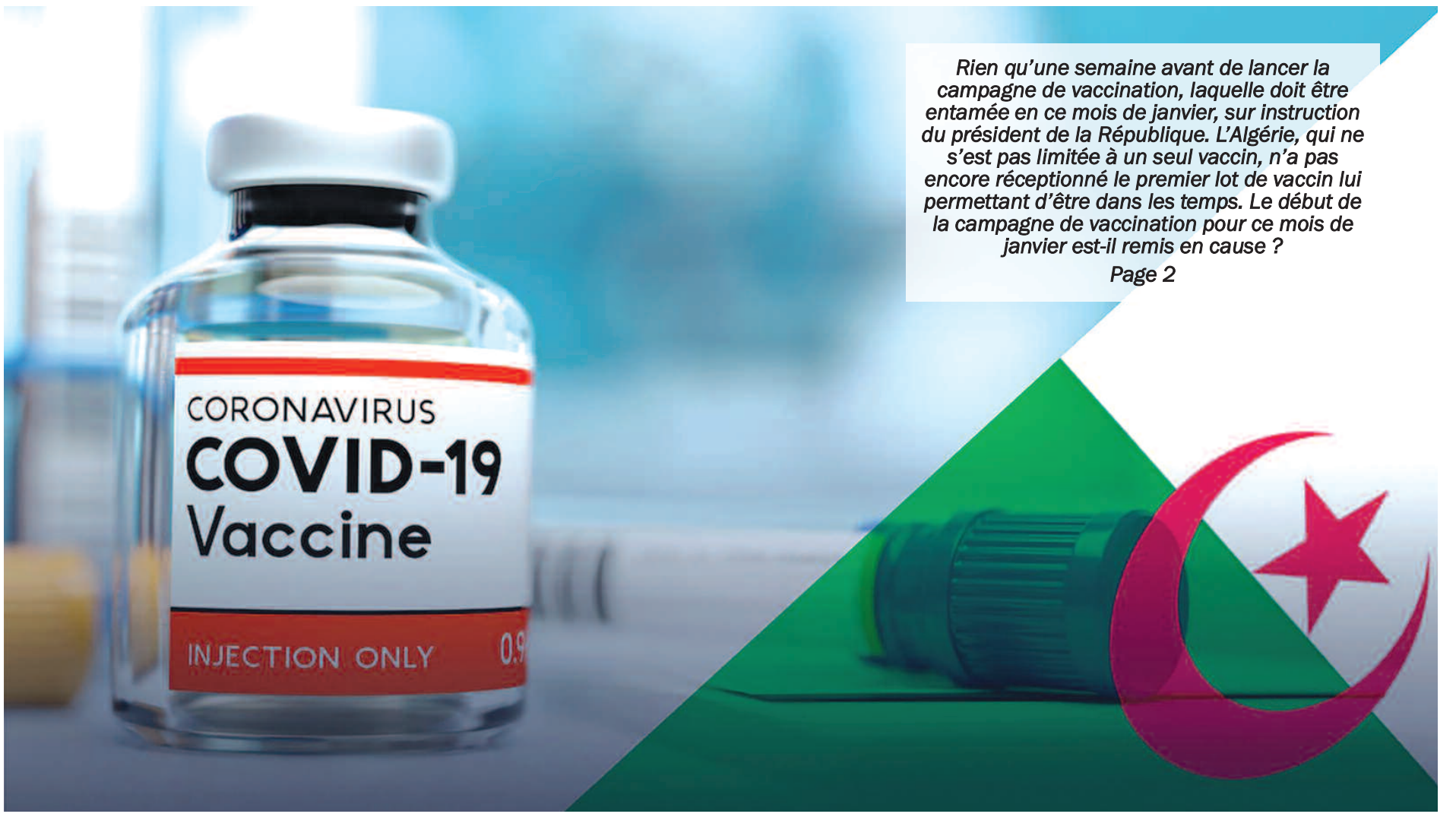
COVID-19 EN ALGÉRIE

245 nouveaux cas et 5 décès en 24 heures

Page 2

À une semaine du lancement de la campagne de vaccination

LE VACCIN ANTI-COVID TARDE À ARRIVER



Rien qu'une semaine avant de lancer la campagne de vaccination, laquelle doit être entamée en ce mois de janvier, sur instruction du président de la République. L'Algérie, qui ne s'est pas limitée à un seul vaccin, n'a pas encore réceptionné le premier lot de vaccin lui permettant d'être dans les temps. Le début de la campagne de vaccination pour ce mois de janvier est-il remis en cause ?

Page 2

SUSPENSION DE L'IMPORTATION DES VIANDES ROUGES

Plus de 200 millions de dollars d'économies

Page 4

CODE ÉLECTORAL

Les points qui fâchent pour le mouvement El Bina

Page 3

CRIMES DE LA COLONISATION

CODEX DE L'HORREUR BARBARE !

Pages 8 et 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

A UNE SEMAINE DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Le vaccin anti-Covid tarde à arriver

Rien qu'une semaine avant de lancer la campagne de vaccination, laquelle doit être entamée en ce mois de janvier, sur instruction du président de la République. L'Algérie, qui ne s'est pas limitée à un seul vaccin, n'a pas encore réceptionné le premier lot de vaccin lui permettant d'être dans les temps. Le début de la campagne de vaccination pour ce mois de janvier est-il remis en cause ?



La campagne de vaccination anti-Covid devrait commencer au plus tard le dimanche 31 janvier pour respecter l'échéancier fixé par le président de la République, lequel avait ordonné de lancer la campagne de vaccination à compter de janvier. A une semaine de la fin du mois en question, l'Algérie est toujours en attente des premières doses de vaccin qu'elle avait précommandées auprès du fournisseur russe.

Officiellement, aucune explication n'a été communiquée sur les raisons de ce retard dans la livraison. Si les premières doses du vaccin anglo-suédois, Oxford-Astra Zeneca, arriveront en Algérie en février prochain, les vaccins chinois et russe sont attendus pour ce mois de janvier.

Le Spoutnik V, pour lequel l'Algérie a opté en premier lieu, devrait être le premier à être réceptionné. «On espère la réception des 500 000 premières doses commandées par l'Algérie d'ici à la fin du mois en cours», a déclaré, mercredi passé, le Pr Ryad Mahyaoui, membre du comité scientifique chargé du suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, tout en signalant que ces quantités seraient insuffisantes. «Si cette quantité est insuffisante, dans un premier temps, le coup d'envoi de la campagne de vaccination sera un soulagement pour la population», a-t-il ajouté. Une population dans le flou qui s'interroge sur le pourquoi de ce retard, notamment en l'absence d'informations sur l'acquisition du vaccin, sachant nombreux sont ceux qui expriment leur crainte et appréhension quant à cette vaccination.

Les déclarations contradictoires des membres du Conseil scientifique concernant la date de l'acquisition du vaccin et le manque de communication sur le retard enregistré pour sa réception ne font qu'augmenter le degré d'inquiétude ressentie au sein de la population. Pourquoi donc ce retard dans la réception des premières doses de vaccin ? Un vaccin qui serait l'unique alternative contre le coronavirus, outre les mesures barrière. Ne serait-ce pas un problème de disponibilité compte tenu de la forte demande sur le vaccin pour faire face à la pandémie, surtout que les contaminations sont reparties à la hausse dans plusieurs pays avec, notamment, l'apparition de nouvelles souches plus contagieuses ?

L'Algérie ne paye-t-elle pas le prix de «sa prudence» dans le choix du vaccin ? Elle semble en effet avoir passé les commandes trop tard alors que plusieurs pays l'ont fait avant même que les potentiels vaccins ne reçoivent une autorisation de mise sur le marché.

De nombreux pays, en effet, ont sécurisé des millions de doses en passant des commandes pour assurer un stock minimum de doses pour leur campagne de vaccination dès lors que toutes les autorisations auraient été délivrées. En somme, les autorités ont une semaine pour recevoir les premières doses de vaccin, les stocker et les distribuer aux établissements sanitaires chargés de cette campagne de vaccination.

Lilia Aït Akli

COVID-19 EN ALGÉRIE

245 nouveaux cas, 203 guérisons et 5 décès en 24 heures

LE NOMBRE de cas de contamination à la Covid-19 est reparti à la baisse hier en Algérie, avec 245 nouvelles contaminations, 203 guérisons et cinq décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 105.369, des guérisons à 71.755 et celui des décès à 2.861.

Cinq wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contamination durant les 24 dernières heures, avec plus de 15 cas, à leur tête la wilaya d'Alger qui a recensé 55 contaminations.

«245 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 203 guérisons et cinq décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 105.369, des guérisons à 71.755 et celui des décès à 2.861», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 240 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.60 cas pour 100.000 habitants Cinq wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contaminations en 24 heures, à savoir Alger (55 cas), Oran (40 cas), Ouargla (33 cas), Blida (24 cas) et Tizi-Ouzou (18 cas).

Les wilayas, d'Alger (15.834 cas), Oran (10.570 cas), Blida (7.960 cas), Sétif (5.154 cas) et Bejaia (4.411 cas) représentent à elles seules 41% des cas de contamination et 30% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que seulement 17 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 25 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 6 wilayas ont enregistré dix cas et plus.

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait état d'une légère hausse, avec 31 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (31 la veille).

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

Dans le monde, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.121.886 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles. Plus de 98.969.680 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 71.114.208 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries. Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les techniques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel des contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées. Sur la journée de vendredi, 16.380 nouveaux décès et 661.495 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 4.151 nouveaux morts, le Mexique (1.440) et le Royaume-Uni (1.401).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 414.107 décès pour 24.821.814 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 215.243 morts et 8.753.920 cas, l'Inde avec 153.184 morts (10.639.684 cas), le Mexique avec 147.614 morts (1.732.290 cas), et le Royaume-Uni avec 95.981 morts (3.583.907 cas). Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 178 décès pour 100.000 habitants, suivie par la Slovénie (159), la République tchèque (143), le Royaume-Uni (141) et l'Italie (140). L'Europe totalisait hier 692.687 décès pour 31.782.078 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 568.016 décès (17.966.820 cas), les Etats-Unis et le Canada 432.904 décès (25.557.559 cas), l'Asie 234.399 décès (14.858.277 cas), le Moyen-Orient 95.095 décès (4.535.883 cas), l'Afrique 83.857 décès (3.394.935 cas), et l'Océanie 945 décès (31.606 cas).

Mohamed Mecelti

CODE ÉLECTORAL

LES POINTS QUI FÂCHENT POUR LE MOUVEMENT EL BINA

Tant attendue par les partis politiques, la première mouture de la loi organique relative au régime électoral, pondue mardi soir, commence à susciter les premières réactions de la classe politique. Ainsi, le mouvement El Bina d'Abdelkader Bengrina, ayant été parmi «les premiers» partis à avoir remis leurs propositions à la commission d'Ahmed Laâraba sur la révision de ce code, affiche une insatisfaction due aux nouvelles conditions de candidature.



Le chargé de communication du mouvement El Bina, Salah Hocine, a indiqué hier au Jeune Indépendant que ce sont, notamment, les dispositions relatives aux conditions de candidature qui n'ont pas été à la hauteur des attentes de son parti.

«Les propositions du mouvement El Bina ont été envoyées le lendemain de l'installation de la commission Laâraba, quand nous avons reçu ce draft. Nous constatons, de prime abord, que les amendements apportés ne cadrent pas avec les changements qu'a connus l'Algérie après le Hirak du 22 février et l'Algérie nouvelle, qui veut rompre avec l'ancien système», a-t-il commenté.

«On a eu une élection présidentielle qui a pu concrétiser cette volonté de rupture à travers des conditions, où les candidats devaient tous remplir des signatures, et là, nous remarquons que l'on renoue avec le mode adopté lors des élections ayant eu lieu sous l'ancien régime puisque le nouveau texte prévoit de tenir compte des résultats des anciennes échéances, précisément le point lié aux 4% des suffrages exprimés lors des élections précédentes que l'on exige aux partis. Or, tout le monde sait que les résultats de ces élections sont biaisés et cachetés de fraude. On ne peut donc pas les prendre comme référence», a précisé M. Hocine.

Sur ce point, l'interlocuteur a suggéré d'exonérer tous les partis candidats des signatures ou de mettre tout le monde sur un pied d'égalité concernant la collecte desdites signatures pour pouvoir se présenter aux prochaines élections. Selon lui, ce ne sont pas les propositions qui manquent, il en existe plusieurs pour pallier ces carences, signifiant que le mouvement se penche actuellement sur la finalisation de toutes les possibilités en la matière.

PROMOTION DES JEUNES... UNE DISPOSITION «ANTICONSTITUTIONNELLE»

L'autre détail qui semble fâcher le parti de Bengrina est la promotion des jeunes qui, de son avis, trébuche sur des dispositions ségrégatives car, selon le mouvement, l'aide de l'Etat doit être «généralisée à tous les jeunes».

«Le fait que l'Etat va promouvoir à hauteur de 50% les jeunes qui se présenteront sur des listes libres et, en parallèle, n'encourage pas la même catégorie (jeunes, ndlr) qui active dans les entités partisanes est une disposition anticonstitutionnelle et relève de la ségrégation. Soit on aide tous les jeunes, adhérents ou non aux partis, soit on s'abstient pour rester dans l'égalité de tout le peuple algérien, garantie par la Constitution «, a fait constater le cadre dirigeant d'El Bina.

Poussant le bouchon un peu plus loin, le chargé de communication du parti de Bengrina voit dans cette condition un message «subliminal» qui, selon lui, signifie indirectement aux jeunes voulant se lancer dans la politique «d'éviter de le faire au sein de partis politiques».

Concernant la parité hommes-femmes évoquée dans l'ensemble des conditions de candidature, le parti islamiste y voit une exigence qui «ne participe ni de petite ni de grande démocratie». L'interlocuteur a préconisé de ne pas imposer ce type de «restriction» et de laisser libre choix aux citoyens car cette condition, a-t-il dit, devrait tenir compte de la réalité et de la particularité sociétale du pays.

«Nous devons revenir à nos sources et à la réalité du terrain. Nous sommes des Algériens et les spécificités sociétales de notre population devraient être prises en compte.

A titre d'exemple, dans les régions intérieures du pays, il est quasiment impossible de remplir la condition d'atteindre 50% de femmes comme composante des listes des candidats», a-t-il relevé, estimant qu'»un texte de loi ne s'écrit pas dans les salons, il doit refléter et se baser sur la réalité».

Pour ce qui est des «bons points», le mouvement El Bina note l'adoption des listes ouvertes, et la justification des sources de financement de l'activité partisane qui, selon la direction du parti, pourront, à l'avenir, «contribuer à l'assainissement de la vie politique».

DES AMENDEMENTS «IMPORTANTS» POUR LE MSP

Contrairement au mouvement El Bina, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) d'Abderrazak Makri, qui s'est vivement opposé à la Constitution adoptée récemment, juge que l'avant-projet relatif au code électoral recèle de «nouveaux et importants» amendements.

Dans un communiqué rendu public mercredi passé, M. Makri a livré une première lecture que le bureau exécutif de son parti a fait de la copie du texte de loi remise la veille, affirmant qu'une commission juridique a été installée au sein du parti en vue de préparer le document contenant les propositions de sa formation politique.

Pour le MSP, la vision portée sur la nouvelle loi organique du régime électoral se basera globalement sur des principes «standards». Elle se limite à la neutralité de l'administration afin de permettre à l'Autorité des élections d'accomplir pleinement sa mission et aux partis d'exercer leur droit de contrôler les scrutins. Il est demandé aussi «de placer la barre haut» quant à l'incrimination de la fraude électorale. Enfin, le MSP a souligné l'impératif de mettre fin à toute intervention du sommet du pouvoir dans la configuration de la carte politique nationale, qui a engendré et engendrera des dérives et des crises incurables.

En attendant les réactions d'autres partis politiques…

Aziza Mehdid

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 30 ANS

Les unités sahraouies opèrent dans le sud marocain

POUR la première fois depuis trente ans, les unités militaires sahraouies ont lancé ce jeudi des opérations à l'intérieur du territoire marocain. Pour le Polisario, cela s'inscrit dans le cadre d'expansion du cercle de la guerre pour inclure toutes les défenses et les bases de l'occupant.

Selon un haut responsable de la RASD, les unités sahraouis sont arrivées ce week-end dans la région de Ouarkziz, dans le sud du Maroc.

Dans une déclaration à l'agence de presse sahraouie (SPS), il a affirmé que «les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie sont arrivées jeudi 21 janvier dans la région de Ouarkziz et ont attaqué des positions marocaines dans le secteur Twizki», précisant que «depuis la reprise de la guerre, des unités combattantes de l'APLS ont opérés pour la première fois dans le sud du Maroc». Il a rappelé que «l'Armée sahraouie avait mené 510 opérations militaires pendant 67 jours de combat depuis la reprise de la lutte armée le 13 novembre dernier, réparties le long du mur de la honte, de Mahbés à Bir Ganduz, avec une moyenne de 8 opérations par jour».

«Les attaques de l'Armée sahraouie contre les forces d'occupation marocaines le long du mur de la honte marocain se poursuivent jusqu'à la fin de l'occupation», a-t-il assuré lors d'une conférence de presse tenue au siège de Présidence sahraouie.

Le responsable sahraoui a affirmé, lors de cette rencontre consacrée à l'examen des derniers développements, politique et militaire, au Sahara occidental, après la reprise de la lutte armée, que «la guerre est globale, une réalité existante, et elle est en cours», notant que «l'armée sahraouie adopte une guerre d'usure contre l'armée d'occupation marocaine».

Pour rappel, l'armée sahraouie a repris la lutte armée en réponse à la violation marocaine de l'accord de cessez-le-feu, le 13 novembre de l'année dernière.

Par ailleurs, Robert Mallet, président de l'international Crisis Group, a affirmé que»La reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en échange d'une normalisation entre le Maroc et Israël, n'a pas de sens et cela a un impact négatif sur ce dossier du Sahara occidental».

Dans un entretien accordé à France Culture relatif au bilan du mandat de Donald Trump, Robert Malley, qui a été conseiller auprès des présidents américains Barack Obama et Bill Clinton, a assuré que «le président Trump s'est distingué par sa politique du troc, une sorte de marchandage permanent où les transactions sont faites non pas sur le plan des valeurs mais sur le plan des intérêts matériels». a»Il a donc pu faire énormément de mal simplement parce qu'il a privilégié ce qui est à son bénéfice personnel, au bénéfice de tous ceux qui l'entourent, au mépris de toutes les valeurs, des normes, des alliances internationales des Etats-Unis, de la stabilité à travers le monde», a ajouté Robert Malley.

Mohamed Kouini



TRAMWAY DE CONSTANTINE

La totalité d'Ali-Mendjli desservie par le tramway avant juin

LA DEUXIÈME et dernière tranche de l'extension du tramway de Constantine sera, si tout se passe comme prévu, opérationnelle avant la fin du premier semestre de l'année en cours.
La mise en marche expérimentale de cette ultime partie a été lancée samedi, en présence du wali délégué de la circonscription de Ali-Mendjli, du directeur général de Métro-Alger, du directeur de Setram, de la société exportatrice de ce moyen de transport, du représentant local de Cosider, de l'entreprise en charge du chantier ainsi que du directeur des transports et des autorités locales.
Les rames se sont ébranlées de la nouvelle station jouxtant l'université Abdelhamid-Mehri - Costantine 2, et ont parcouru une distance symbolique de 1,2 kilomètre comme première étape. La mise en marche définitive de tout le tronçon sera effective dans quelques semaines, a-t-on laissé entendre sur place.
Alors que les travaux ont été quasiment achevés à la fin de l'année dernière, la mise en marche de cette ultime tranche du tramway a donc été programmée en ce début d'année 2021 en raison de certains aspects liés, notamment, à la mobilisation des moyens matériels nécessaires à son exploitation, avait annoncé en octobre dernier le wali de la capitale de l'Est.
Ce second parcours devant être emprunté à l'avenir par les rames du tramway de la ville des Ponts, qui reliera l'université Constantine 2 à la station Kadri-Brahim, à l'entrée de la nouvelle circonscription de Ali-Mendjli, est composé d'une demi-douzaine de stations sur une longueur de près de 3,5 kilomètres.
A l'occasion de cette inauguration, il a été annoncé que le projet verra également la mise en exploitation de plusieurs infrastructures dont six stations intermédiaires, trois sous-stations électriques, deux passages souterrains pour le trafic automobile, un grand échangeur et un pont pour le passage en hauteur du tramway.
La première ligne du tramway de Constantine reliant la station Benabdelmalek-Ramdane, au centre-ville, à la cité Zouaghi-Slimane, sur une longueur de près de 8 km, avait été mise en service en 2013. En juin 2019, la mise en exploitation de la première tranche de l'extension vers la nouvelle ville Ali-Mendjli, reliant la station de Zouaghi-Slimane, à l'entrée de la ville en passant par l'université Constantine 3 Saleh-Boubnider, sur une distance de 10 km, avait été largement saluée par les habitants de la nouvelle ville. En effet, selon les chiffres fournis par la société en charge de l'exploitation de ce moyen de transport, les rames assurent actuellement le transport de plus de 30 000 voyageurs par jour, un chiffre appelé à connaître une augmentation significative après la mise en exploitation de toute la ligne. On avance le chiffre de 100 000 voyageurs par jour.

Amine B.

SUSPENSION DE L'IMPORTATION DES VIANDES ROUGES

Plus de 200 millions de dollars d'économies

La suspension d'importation de viandes rouges devrait permettre à l'Algérie d'économiser un montant en devises de plus de 200 millions de dollars, a indiqué le directeur général du commerce extérieur au ministère du Commerce, Khaled Bouchlaghem.



Cette démarche, qui vise à encourager la production locale et à réduire la facture d'importation, aurait des répercussions sur le consommateur algérien. Les prix de la viande rouge, qui n'est déjà pas accessible pour tout le monde, risquent d'augmenter encore plus, au détriment des consommateurs à faible et moyen revenus.
Le représentant du ministère du Commerce a fait savoir que cette décision entre dans le cadre de la rationalisation des importations ainsi que l'encouragement des produits locaux. Elle répond par la même occasion aux attentes des éleveurs et des engraisseurs qui se sentaient concurrencés par les produits importés. En contrepartie, Khaled Bouchlaghem a appelé les opérateurs de la filière à faire preuve de «patriotisme économique» en contribuant à la protection du pouvoir d'achat et à la sécurisation du marché des viandes.
En termes de chiffres, le responsable a révélé que les importations du pays en viandes rouges bovines avaient atteint 122 millions de dollars rien que pour les dix premiers mois de l'année 2020, dont 67,5millions de dollars en viande fraîche et 54,5 millions de dollars en viande congelée. Il a signalé qu'il y avait une tendance haussière de ces importations malgré la disponibilité du produit local, «ce qui va à l'encontre de l'économie nationale», a-t-il affirmé.
Ainsi, en 2019, a-t-il indiqué, les importations avaient atteint une valeur de 210 millions de dollars (135 millions pour les viandes fraîches et 75 millions pour les viandes congelées) contre 186 millions de dollars en 2018 (104,6 millions pour les viandes fraîches et 81,4 millions pour les viandes congelés).

NÉCESSITÉ DE BAISSER LES PRIX

Le ministère du Commerce a insisté sur la nécessité pour les acteurs de la filière de s'organiser d ans le but de rendre les prix plus abordables. «Les associations interprofessionnelles doivent s'entendre, y compris sur les marges bénéficiaires, à travers des contrats prédéfinis afin de réguler les prix des viandes qui restent excessifs malgré une production conséquente qui dépasse 50 millions de quintaux par an», a insisté la chargée d'étude auprès du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Sabrina Ichou, soulignant que toutes les conditions sont réunies pour booster la filière et développer la chaîne de distribution à travers le pays.
Elle a cité les trois complexes d'abattage établis dans les régions steppiques des Hauts Plateaux, qui participent à l'encouragement des activités de l'élevage et de l'engraissement du bétail dans ces régions pastorales. L'Algérie produit annuellement plus de 5,3 millions de quintaux de viandes rouges, selon les statistiques du ministère du Commerce. L'ovin représente 60% de la production nationale en viande rouge et le bovin 30%; le reste, soit 10%, c'est de la viande caprine et caméline.
Selon les statistiques de 2020 de la Chambre nationale d'agriculture, le nombre d'éleveurs d'ovins atteint 230 000, quant au nombre d' éleveurs de bovins, il est de 72 000 éleveurs activant dans la production laitière et l'engraissement des veaux destinés à l'abattage.

Lynda Louifi

TRANSPORT INTERURBAIN À MÉDÉA

Des véhicules vétustes en service

MAINTES fois rapportée par les médias, et en dépit des appels lancés en direction des pouvoirs publics par des usagers qui empruntent fréquemment la ligne reliant Médéa-Blida, la situation de vétusté du parc de transport interurbain assurant les dessertes vers la Mitidja et la capitale n'a pas changé d'un iota.
A l'aube de la nouvelle année 2021, les citoyens prenant les transports en commun pour se rendre dans la région de Blida n'ont d'autre choix que celui de prendre de vieux autocars de plus de 100 places de marque Sonacome, datant de l'ère du socialisme.
Comparés au navire Titanic, ces véhicules de grande capacité continuent de circuler entre les 2 wilayas sans que leurs propriétaires n'aient songé à les remplacer par des véhicules neufs, et ce après plusieurs années d'exploitation qui ont couvert largement leur amortissement, fait-on observer.
«Ce genre de véhicules n'est presque plus en marche dans les autres wilayas, où des véhicules flambant neufs sont en circulation, offrant confort et rapidité aux usagers, alors que les dessertes de Médéa vers Blida sont toujours assurées dans de vieux tacots.
Comment se fait-il qu'en 2021, l'on voit toujours ce genre de véhicules circuler sur une autoroute, constituant même un danger pour les autres usagers de la route, si ce n'est grâce à la complaisance des responsables du secteur qui n'ont pas cherché à trouver une solution appropriée à ce problème», se révolte un usager.
En effet, le souhait des citoyens, dont un grand nombre de travailleurs et d'étudiants obligés de prendre quotidiennement ces véhicules, serait que les dessertes en direction de Blida fassent l'objet d'un intérêt de la part des autorités chargées du secteur des transports pour obliger les propriétaires de ces véhicules à renouveler leur parc ou à trouver de nouveaux investisseurs afin de renforcer le nombre de bus assurant les liaisons sur cette ligne dans les deux sens.
L'autre problème devenu harassant pour les usagers est celui des horaires qui n'arrangent guère ceux qui travaillent tôt faute de départ de véhicules de transport en commun avant 6 h.
Un problème qui leur cause d'autres désagréments, notamment le retard enregistré pour prendre le train et rallier la capitale.
L'arrivée, le soir, de la capitale ou de Blida à la nouvelle gare routière, située à l'entrée nord de la ville de Médéa, pose un autre problème, lié cette fois à la disponibilité du transport urbain après 18 h, laissant la voie libre aux «clandestins» qui ne s'embarrassent d'ailleurs pas pour imposer des tarifs nettement supérieurs aux tarifs pratiqués par le transport régulier.

Nabil Bey

ALGÉRIE - OMC

Quel impact sur le commerce extérieur des produits agricoles

La question agricole a été entamée la première fois dans les négociations relatives à l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce (GATT), durant le cycle de l'Uruguay, avant qu'il ne se transforme en organisation mondiale du commerce (OMC) durant l'année 1995. Apres des années de négociations très serrées, les parties contractantes sont arrivées à un accord qui régit les échanges commerciaux internationaux des produits agricoles. En adhérant à l'OMC, Les pays seront obligés d'abandonner une partie de leur liberté dans la gestion de leurs politiques agricoles et d'entreprendre également des reformes profondes dans le secteur.



Pour comprendre les enjeux d'une telle décision, nous allons essayer d'analyser, en toute simplicité et en toute clarté, les effets probables de l'adhésion imminente de l'Algérie à l'OMC sur la production et les échanges internationaux de nos produits agricoles, de telle façon à permettre à une personne « lambda « de comprendre les enjeux de cette adhésion et cela suppose l'éloignement des analyses économiques et commerciales très complexes dédiées aux seuls spécialistes de la question.

L'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur l'agriculture prévoit des mesures concernant le soutien interne, l'accès au marché et la subvention à l'exportation, Ces mesures consacrent la libéralisation des échanges des produits agricoles Le volet soutien interne prévoit que toutes les mesures de soutien qui ont un effet de distorsion sur les échanges et sur la production des produits agricoles seront réduites. Cette obligation ne s'applique pas aux mesures liées à la détention de stock pour la sécurité alimentaire, l'aide alimentaire interne et l'aide à l'ajustement des structures

En ce qui concerne l'accès au marché, l'accord sur l'agriculture prévoit la reconversion de toutes les barrières non tarifaires (quota, restriction volontaires aux exportations, prix minimum à l'entrée,..) en droits de douane et leur consolidation, ces droits devront être réduits, dans le temps, à des taux différents pour les pays développés et ceux en voie de développement.

Concernant les subventions aux exportations, elles devront être réduites en valeur et en volume par rapport au niveau de la période de référence, à des taux différents pour les pays développés et les pays sous-développés. Cette mesure demeure le volet le plus contraignant pour les pays développés qui aident leurs exportations et en particulier pour l'Union européenne.

L'accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires concerne l'interdiction de l'utilisation de ces dernières comme barrières non tarifaires à l'importation, son application vise essentiellement à s'assurer que ces dernières ne seront établies que dans le but de protéger effectivement la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux.

Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour la protection commerciale. Dans l'état actuel des choses, notre agriculture peut-elle tirer profit de l'adhésion à l'OMC ? En adhérent à l'OMC nous seront dans l'obligation de libérer, progressivement, les échanges internationaux de nos produits agricoles, nous seront obligés d'ouvrir nos frontières « commerciales» sans appliquer aucune mesure protectionniste pouvant entraver le libre échange.

En réduisant progressivement le soutien interne à l'agriculture, cela peut induire une diminution de l'incitation à produire. En outre, l'agriculteur produira plus cher donc vendra plus cher. D'autre part, notre pays peut être également, à long terme, sensible à l'application de cette mesure par nos partenaires ou plus précisément nos fournisseurs en produits alimentaires, une réduction de la production peut également être envisagée dans ces pays, ce qui va engendrer une baisse de l'offre qui se répercute directement sur les prix, étant donné que la balance commerciale des produits agricoles de l'Algérie enregistre un déficit très prononcé, il en résulte une grande sensibilité aux modifications des prix, de l'offre et de la demande des produits alimentaires sur le marché international. Ce sont des répercussions possibles mais qui ne peuvent se produire aussitôt après l'adhésion à l'OMC, mais il est dans notre intérêt d'énumérer toutes les retombées possibles sur notre économie en général et sur l'agriculture en particulier.

Les mesures concernant l'accès au marché profitent clairement aux pays exportateurs de produits agricoles. Ces mesures leur confèrent plus de chance de conquérir plus de marchés à l'extérieur, les pays importateurs de ces produits se trouvent confrontés à une concurrence féroce sur leur propre marché et leur production risque de périr sur les étals ! Nos produits sont-ils compétitifs ? Peuvent ils «tenir» sans qu'ils soient protégés ? Imaginons un peu si on importait un produit agricole de l'étranger avec un taux réduit de droits de douane.

Son prix de vente avoisinera sinon sera moins cher que le produit local ! Avec notre préférence aux «produits d'outremer» la balance se penchera certainement vers les produits étrangers, quel sort réserve-t-on à nos produits locaux ? cependant dans le cas ou notre agriculture prospère, et offre des produits de qualité et exportables et que le processus d'exportation connaîtra l'essor espéré, cette mesure offre plus de possibilité à nos produits de pénétrer des marchés extérieurs

La nouvelle forme concernant la réduction des subventions à l'exportation représente une étape importante vers la libéralisation systématique des échanges des produits agricoles et offre de meilleures conditions de concurrence et de débouchés commerciaux. Les marchés mondiaux des produits alimentaires, depuis longtemps très déstabilisés par les pratiques de subvention de certains gros producteurs, s'ouvrent davantage pour les pays en développement exportateurs de produits alimentaires, mais dans l'état actuel des choses cette mesure ne peut être profitable pour notre pays, le processus de l'exportation des produits hors hydrocarbures et notamment les produits agricoles, n'est pas encore enclenché, un manque flagrant en produits exportables, en organismes de certification, en logistique, toutes les mesures incitatives et d'accompagnement décrétées pour booster les exportations hors hydrocarbures n'ont apporté aucun remède, comment peut on alors promouvoir nos produits a l'export en réduisant graduellement les subventions et minimiser les mesures déjà entreprises ?

La fragilité du secteur agricole et notre dépendance presque quasi-totale aux importations de produits alimentaires stratégiques et la faiblesse de l'exportations de nos produits agricoles, laissent penser que 'l'adhésion immédiate de l'Algérie à l'OMC ne peut avoir, au moins à court et moyen terme, que des répercussions négatives sur le secteur agricole et sur nos échanges extérieurs de produits agricoles. La mise à niveau de nos exploitations agricoles est plus que nécessaire, produire en quantité suffisante et en qualité irréprochable, promouvoir l'industrie de transformation, développer le processus de l'exportation et les activités connexes, tels sont les mesures sine qua non qui peuvent nous protéger de la libéralisation totale des échanges commerciaux internationaux, cheval de bataille de l'organisation mondiale du commerce, notre pays a raté une vraie occasion de développer son agriculture durant les deux décennies écoulées, l'argent coulait à flots sans pour autant générer l'essor de ce secteur névralgique mais comme on dit «il n'est jamais trop tard pour bien faire» c'est très possible de se rattraper, bannir les pratiques anciennes et bâtir une vraie stratégie de développement du secteur.

Aissa Manseur
Consultant en développement agricole et conseiller à l'export

DÉLÉGATION DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE D'ORAN

Bilan positif avec 70% des requêtes réglées

La délégation du médiateur de la République de la wilaya d'Oran a réglé 70% des requêtes grâce à un personnel mobilisé pour faciliter toute mesure garantissant les droits du citoyen, et ce en coordination avec les instances locales concernées, a affirmé le délégué local de l'instance, Choaïb Baghli.

Depuis son entrée en activité le 16 août dernier, la délégation locale du médiateur de la République a reçu plus de 500 requêtes, a indiqué M. Baghli, assurant que toutes ont été étudiées et envoyées aux secteurs concernés.

Selon le délégué, les requêtes ont trait, pour la plupart, au logement public toutes formules confondues, à la réalisation d'équipements publics dans les nouvelles cités d'habitation, à l'éclairage public, aux autorisations d'ouverture de pharmacies, aux problèmes relatifs au foncier agricole et l'aménagement des zones industrielles, entre autres.

« Toutes les requêtes parviennent aux responsables locaux concernés, ce qui explique que 70% d'entre elles ont été réglées », a-t-il estimé, qualifiant le bilan réalisé de « positif ».

M. Baghli a expliqué la méthode de gestion des missions de la délégation du médiateur de la République d'Oran au niveau local, notamment ce qui a trait au suivi quotidien des doléances et préoccupations des citoyens, ainsi que la rapidité de leur prise en charge conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le suivi, a ajouté le délégué local, débute dès l'accueil des citoyens pour le dépôt des réclamations et des requêtes, poursuivant qu'un guichet de réception et d'orientation est dédié à cet effet à l'entrée du siège de la délégation, où un formulaire contenant les renseignements personnels et l'objet de la requête est rempli puis enregistré sur le réseau.

Pour le dépôt des requêtes, « le citoyen peut prendre rendez-vous via le site de la délégation sur les réseaux sociaux, par courrier électronique ou en se présentant directement au siège local, sans rendez-vous préalable », a fait savoir M. Baghli, notant que le personnel de la délégation prend soin de recevoir les préoccupations des citoyens en toute circonstance de 8 heures à 19 heures.

« Le personnel de la délégation offre les meilleures conditions d'accueil aux citoyens, ce qui a pour effet de les rassurer d'autant que parfois ils sont accablés par des préoccupations complexes et difficiles à solutionner », a-t-il assuré.



Afin de garantir un bon accueil aux citoyens, une psychologue reçoit leurs réclamations et les aide à rédiger leurs renseignements. Suite à quoi, elle oriente les plaignants pour la présentation de leurs requêtes, qu'ils discuteront avec l'un des conseillers du délégué du médiateur de la République.

Les personnes âgées ou présentant des handicaps sont reçues au rez-de-chaussée du siège pour leur éviter le désagrément de monter à l'étage supérieur, a ajouté le responsable.

Des conseillers de diverses spécialités pour l'étude des requêtes

La délégation, dont le siège local a été inauguré par le médiateur de la République, Karim Younes, le 5 janvier en cours, emploie plusieurs conseillers de diverses spécialités, dont des bénévoles, pour une étude appropriée des recours et réclamations.

Elle peut également faire appel à un expert si la requête le nécessite, a affirmé M. Baghli, ajoutant que les conseillers étudient d'abord avec les requêtes avec les concernés, puis enquêtent et s'assurent de leur compatibilité avec les lois en vigueur, pour enfin les envoyer à l'administration publique concernée pour leur prise en charge.

A ce propos, le délégué local a relevé qu'un « délai de 15 jours est accordé à l'administration publique pour répondre à la requête et la prendre en charge », poursuivant qu'« une fois le délai expiré, le wali est informé. Et si la réponse tarde encore plus d'une semaine, une correspondance est envoyée directement au ministère de tutelle, sous la supervision du médiateur de la République ».

Dans certains cas, le délégué du médiateur de la République prend en charge de régler la réclamation à l'amiable, notamment dans certains litiges entre des fonctionnaires et leurs directeurs, a indiqué à titre d'exemple, le responsable.

Depuis l'inauguration de son nouveau siège de deux étages sis à la cité Emir Abdelkader (Bir El-Djir), la délégation accueille une moyenne quotidienne de 40 personnes, généralement des jeunes, a-t-on indiqué.

Des citoyens, rencontrés à la délégation, ont fait part de leur satisfaction quant aux conditions d'accueil et la qualité d'écoute de leurs préoccupations par l'instance.

SUD-OUEST

Saisie de plus de 5 tonnes de kif traité et 517.000 comprimés psychotropes en 2020

PAS MOINS de 5.11 tonnes de kif traité, 517.358 comprimés psychotropes et 3.20 grammes de cocaïne ont été saisis au cours de l'année 2020 dans le sud-ouest du pays par les brigades spécialisées des services de police judiciaire des sûretés des wilayas de Bechar, Adrar et Tindouf, indique un bilan des activités de l'Inspection régionale de police (IRP) à Bechar.

Les saisies ont été opérées au cours des 532 affaires criminelles liées à la détention et la commercialisation illégale de drogue menées par les brigades anti-drogue, ayant abouti à l'arrestation 784 individus, dont cinq femmes et cinq mineurs, a indiqué le responsable de l'IRP, le contrôleur de police Moussa Belabbes.

Durant la même période, 210 affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées, dont 191 affaires ont été diligentées avec succès, soit un taux de réussite de l'ordre de 90 %, a expliqué l'inspecteur régional de police.

En matière de crime de droit commun, sur les 3.761 affaires, 3.090, soit 82%, ont été résolues avec succès, a souligné le responsable, faisant état également d'une diminution des accidents de la route de l'ordre de 21 %, à savoir 299 accidents, ayant fait 12 morts et 362 blessés. Concernant la contribution des différents services de la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à la prévention et la lutte contre la pandémie de la Covid-19, 2.529 campagnes de sensibilisation sur les risques de la propagation de cette pandémie ont été initiées dans le sud-ouest du pays, selon la même source.

Un total de 5.351 infractions liées au non-respect du port obligatoire du masque de protection, 11.615 autres infractions pour non-respect du confinement ainsi que la mise en fourrière de 2.689 véhicules et 896 motocycles, ont été enregistrées durant l'année 2020, a-t-il fait savoir.

Le responsable a ajouté que 7.203 infractions liées aux pratiques commerciales ont été recensées, dont 2.745 infractions concernant le non-respect de la sécurité à l'intérieur des établissements commerciaux, 219 autres pour non-respect des normes d'hygiène et stérilisation.

L'ensemble des services de police de la région sud-ouest du pays restent mobilisés pour la poursuite des campagnes de sensibilisation dans l'unique souci de protéger de la santé des citoyens, a assuré l'inspecteur régional de police.

UN INCENDIE AU SIÈGE DE L'OLYMPIQUE DE MÉDÉA

UN INCENDIE s'est déclaré hier, au siège du club de football phare du Titteri, l'Olympique de Médéa (OM), et plusieurs joueurs et agents d'entretien ont été asphyxiés par la fumée, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

L'incendie, survenu vers 9h du matin, est dû à un court-circuit, a indiqué la Protection civile, précisant que les flammes ont totalement détruit les vestiaires et le hall d'entrée du siège.

L'intervention rapide des secouristes a permis de maitriser le feu et protéger le reste de la structure, a-t-on ajouté.

Quatre joueurs du club et deux agents d'entretien, qui se trouvaient à l'intérieur du siège, ont été asphyxiés par la fumée de l'incendie et secourus par les éléments de la Protection civile, a-t-on poursuivi de même source.

MOSTAGANEM

Un mort dans le chavirement d'une embarcation près de Sidi Lakhdar

UNE PERSONNE a trouvé la mort et une autre a été sauvé d'une mort certaine, suite au chavirement d'une embarcation, survenu avant-hier, près de Sidi Lakhdar, 50 km à l'est de Mostaganem, a-t-on appris de la direction locale de la Protection civile.

Les éléments de la protection civile ont repêché le corps sans vie d'un homme, âgé de 58 ans, et porté secours un autre, âgé de 32 ans. Ce dernier, souffrant de difficultés respiratoires, a été évacué vers un établissement hospitalier de la région, a-t-on ajouté de même source.

Les éléments de la protection civile ont rencontré de grandes difficultés pour mener l'opération, en raison des mauvaises conditions atmosphériques et de l'état agité de la mer.

Trois équipes spécialisées et des plongeurs ont été mobilisés pour secourir les victimes, des agents d'une entreprise nationale de travaux maritimes, a-t-on indiqué de même source.

EL OUED

Incendie dans la Zone naturelle du lac Ayata à Sidi-Amrane

UN INCENDIE s'est déclaré dans la nuit du vendredi à samedi dans la Zone naturelle du lac Ayata sise dans la commune de Sidi-Amrane (circonscription administrative d'El Meghaier), à 130 km sud du chef-lieu d'El Oued, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

Le commandant, Ahmed Badji, Directeur de wilaya de la Protection civile, a précisé que l'incendie avait ravagé des espaces verts (plantes et arbres rares) autour du lac, classé réserve naturelle nationale.

Plusieurs équipes relevant des unités de la PC d'El Meghaier sont intervenues pour maîtriser et éteindre le feu qui a ravagé de vastes étendues autour du lac.

Les services de sécurité territorialement compétents ont diligenté une enquête pour déterminer les circonstances de cet incendie.

Un des sites préférés des touristes, le lac Ayata, zone naturelle et humide classée réserve nationale, héberge plusieurs espèces d'oiseaux rares.

R. R.

LES CRIMES DE LA COLONISATION, CODEX DE L'HORREUR BARBARE !

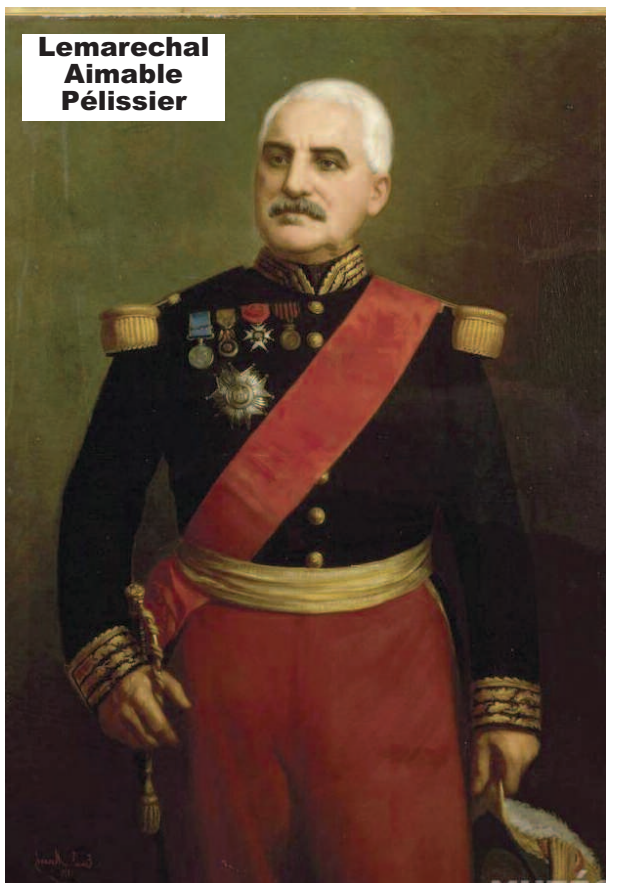
Il n'y a pas si longtemps que ça, en juillet dernier seulement, une journaliste politique de la chaine publique France 24 (porte-voix officieux de la diplomatie française dans le monde), raciste et suprématiste, certainement nostalgique de la colonisation et surtout négationniste, déclarait que « la France a colonisé l'Algérie pour mettre fin à la piraterie barbaresque et à l'esclavage en Méditerranée pratiquée à l'époque par les Musulmans ».

Par Nadji Azzouz

La même folliculaire, qui devait avoir en mémoire la loi scélérate de 2005 glorifiant la colonisation, avait ajouté, avec aplomb et d'un bloc, qu' « en 1830, l'Algérie c'était rien du tout, la France a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, Emanuel Macron faudra bien qu'il tienne un peu beaucoup ce discours plutôt que d'être dans l'autoflagellation et la repentance, un chemin qu'avait emprunté Jacques Chirac et François Hollande. Enfin, la France pourra être aussi en droit de demander des excuses pour les massacres d'Oran et pour les massacres des Harkis, de tous les Français pendant cette période de l'Histoire ». On dirait que l'Elysée a entendu la voix de cette plumitive philocoloniale, en déclarant, après la remise récente du rapport de Benjamin Stora sur la mémoire coloniale et la Guerre d'Algérie, qu'il n'y aura ni excuses ni repentance !

Cette barbouilleuse, qui semblait réfléchir comme une militante de l'OAS, avait délibérément oublié que l'Algérie d'avant 1830 avait un Etat, une administration centrale, une armée et un système éducatif, et signait traités et accords internationaux avec les puissances de l'époque, pays scandinaves et USA notamment. Plus justement, elle voulait ignorer le passé criminel, à la limite du génocide perpétuel, de la France coloniale : massacres à grande échelle, enfumades, emmurement, éventrement, bombardement au napalm, exterminations, méfaits des essais nucléaires, viols, famine organisée, déportations, emprisonnement, chasse à l'Homme, « crevettes Bigeard » (corps jetés en mer à partir d'hélicoptères), torture systématique, guillotinage, dépossessions, etc. Ce qui a été qualifié au début, par commode euphémisme, de « pacification » du pays, fut réalisé au prix de la systématisation des « razzias » sanglantes par le général Lamoricière et de la pratique d'une politique de la « terre brûlée » par le maréchal Bugeaud. Cette phase de massacres à grande échelle se termina en 1857 après le «nettoyage de la Kabylie ».


Alexis-de-Tocqueville


Lemarechal Aimable Pélissier


Maréchal Thomas Robert Bugeaud

LE MAL-NOMMÉ AIMABLE PÉLISSIER OU L'HORREUR SANS NOM !

Durant la période allant de 1830 à 1871, la France coloniale se lança dans une politique particulièrement meurtrière caractérisée par des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité. Dans la nuit noire du 6 au 7 avril 1832, et pour ne citer qu'elle, la grande tribu des Ouffia fut exterminée près d'El-Harrach par le gouvernement du Duc de Rovigo. A ce moment-là, le mal-nommé Aimable Pélissier de Reynaud affirmait, avec assurance : « Tout ce qui vivait fut voué à la mort ; tout ce qui pouvait être pris fut enlevé, on ne fit aucune distinction d'âge ni de sexe (…)En revenant de cette funeste expédition, plusieurs de nos cavaliers portaient des têtes au bout de leurs lances et une d'elles servie, dit-on, à un horrible festin. »

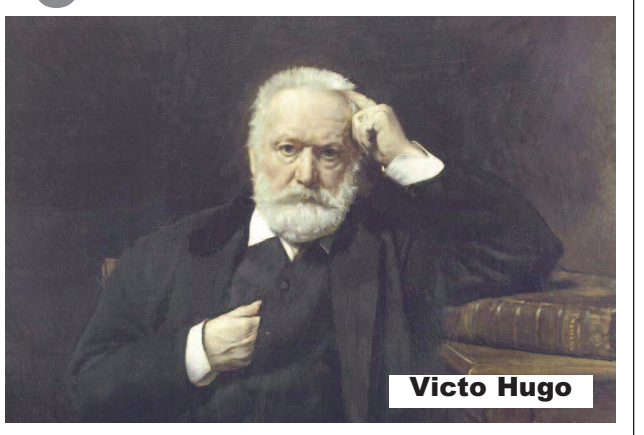
Par la suite, le massacre de tribus entières se répéta plusieurs fois. En 1844, le général Cavaignac procéda à l'enfumage de la tribu des Sbéah pour obtenir leur reddition. Décrivant cette insoutenable boucherie, le général Canrobert écrivait : « On pétarada l'entrée de la grotte et on y accumula des fagots de broussailles. Le soir, le feu fut allumé. Le lendemain quelques Sbéah se présentèrent à l'entrée de la grotte, demandant l'aman à nos postes avancés. Leurs compagnons, les femmes et les enfants étaient morts. » En 1845, dans le Dahra, devant les difficultés à réprimer une insurrection menée par le chef maraboutique Boumaza, le colonel Pélissier décida d'enfumer les Ouled Riah retranchés par centaines dans des grottes. Loin d'être un fait isolé, l'« enfumade » des Ouled Riah fut vivement encouragée par le gouverneur général d'Algérie, le maréchal Bugeaud, qui ordonna au colonel Pélissier de généraliser cette méthode le 11 juin 1845 : « Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbeah. Fumez-les à outrance comme des renards. » Quelque temps après l'« enfumade » des Ouled Riah, le colonel de Saint-Arnaud fit procéder à l'emmurement d'autres membres de la tribu des Sbéah : « Alors je fais hermétiquement boucher toutes les issues et je fais un vaste cimetière. La terre couvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. Personne n'est descendu dans les cavernes ; personne… que moi ne sait qu'il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français. Un rapport confidentiel a tout dit au maréchal simplement, sans poésie terrible ni images. » Les militaires coloniaux ne furent cependant pas les seuls responsables d'interminables crimes contre l'Humanité, qui attestent du caractère systématique de l'entreprise exterminatrice que fut la colonisation. Le docteur Eugène Bodichon avait des penchants d'assassin similaires à ceux des militaires qu'il a exprimés dans un article en 1841 : « Sans violer les lois de la morale, nous pourrons combattre nos ennemis africains par la poudre et le fer joints à la famine, les divisions intestines, la guerre par l'eau-de-vie, la corruption et la désorganisation […] sans verser le sang, nous pourrons, chaque année, les décimer en nous attaquant à leurs moyens d'alimentation. » Des intellectuels renommés de divers courants d'opinion s'enthousiasmèrent pour la colonisation et allaient jusqu'à justifier, du point de vue philosophique, massacres et autres divers crimes. Alexis de Tocqueville, théoricien de la démocratie, écrivait en 1841 : « J'ai souvent entendu en France des hommes que je respecte, mais que je n'approuve pas, trouver mauvais qu'on brûlât les moissons, qu'on vidât les silos et enfin qu'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Ce sont là, suivant moi, des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre. » Ce grand humaniste devant l'Eternel ajoutait : « Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzias et qui ont pour objet de s'emparer des hommes ou des troupeaux. »Pour sa part, défenseur du droit et des déprivés, Victor Hugo exprimait lui aussi une forte ferveur coloniale. Dans son journal, « Choses vues », il rapportait un débat qu'il avait eu avec le général Bugeaud auquel il disait en janvier 1841 : « Je crois que notre nouvelle conquête est chose heureuse et grande. C'est la civilisation qui marche sur la barbarie. C'est un peuple éclairé qui va trouver un peuple dans la nuit. Nous sommes les Grecs du monde, c'est à nous d'illuminer le monde. Notre mission s'accomplit, je ne chante qu'Hosanna. Vous pensez autrement que moi c'est tout simple. Vous parlez en soldat, en homme d'action. Moi je parle en philosophe et en penseur. »

TOCQUEVILLE ET ENGELS, MÊME COMBAT COLONIAL !

Même un marxiste comme Friedrich Engels se montra lui aussi favorable à la conquête militaire de l'Algérie par les armées coloniales, même s'il en critiqua ce qu'il qualifia d'« excès ». En janvier 1848, il écrivait à propos de la conquête sanglante de l'Algérie : « C'est très heureux que ce chef arabe [Abd el-Kader] ait été capturé. La lutte des bédouins était sans espoir et bien que la manière brutale avec laquelle les soldats comme Bugeaud ont mené la guerre soit très blâmable, la conquête de l'Algérie est un fait important et heureux pour le progrès de la civilisation […]. Et la conquête de l'Algérie a déjà obligé les beys de Tunis et Tripoli et même l'empereur du Maroc à prendre la route de la civilisation. […] Le bourgeois moderne avec sa civilisation, son industrie, son ordre, ses « lumières » relatives, est préférable au seigneur féodal ou au voleur maraudeur, et à la société barbare à laquelle ils appartiennent. » Au niveau démographique, la conquête externina-


Maréchal Armand Leroy de Saint-Arnaud


Maréchal Louis Eugène Cavaignac


Victo Hugo


Général Marcel-Bigeard

trice de l'Algérie provoqua une drastique baisse de la population. En quelques années seulement, à partir de 1830, le peuple algérien fut réellement décimé. Avant la conquête, l'Algérie comptait entre 3 et 5 millions d'habitants sur son vaste territoire. Elle connut un recul démographique constant durant la longue période de la conquête jusqu'à son étiage le plus bas en 1872. Selon les historiens et les démographes, la période de la conquête (1830-1871) fut marquée par trois grandes phases démographiques d'évolution. De 1830 à 1856, la population tomba d'environ 5 à 3 millions d'habitants à environ 2,3 millions. Elle remonta jusqu'à 2,7 millions en 1861 avant de connaître sa chute la plus brutale à 2,1 millions d'habitants en 1872. La population ne retrouva son niveau d'environ 3 millions d'individus qu'en 1890. En se basant sur ces seuls chiffres, on pourra établir donc que l'Algérie a perdu entre 30 et 60 % de sa population au cours des quarante-deux premières années (1830-1872) de la colonisation. Durant la première phase de la conquête de 1830 à 1856, la décroissance démographique de la population s'explique par l'extrême violence des méthodes utilisées par l'armée française. Après une période de relative baisse d'intensité de l'extermination de la population, suite à la fin de la première phase de conquête en 1857, la période de 1866-1872 a vu de nouveau la population s'étioler littéralement. De 1866 à 1872, en raison également d'une épidémie de choléra en 1867, de typhus et de variole de 1869 à 1872 et de la famine en 1868, et d'un tremblement de terre, la population diminua de plus de 500.000 personnes. La famine de 1868 aurait été responsable à elle seule de la mort de 300.000 à 500.000 Algériens alors que la répression de la révolte de 1871 aurait causé la mort d'environ 300.000 personnes. Etudiant cette période, l'Algérien Djilali Sari estime qu'un million d'Algériens seraient morts durant les années 1866-1872. Il parle de véritable « désastre démographique. »

EFFACEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ETHNOCIDE

L'oppression du peuple algérien ne cessa pas après la période de la conquête (1830-1871). Elle se perpétua sous d'autres formes notamment par une politique d'ethnocide passant par la destruction de l'identité culturelle et des marqueurs civilisationnels du peuple algérien. A la suite de la conquête militaire, la France mit en place une politique d'effacement culturel visant à faire disparaître l'ensemble des caractères sociaux et culturels de la population « indigène » en s'attaquant prioritairement à l'islam et à la langue arabe qui fut déclarée langue étrangère dans son propre pays. Les structures d'enseignement d'avant la colonisation, les mosquées et autres lieux de culte musulmans furent largement détruits. Les massacres de masse reprirent au lendemain de la guerre 1939-1945 : les tueries de mai 1945 dans le Nord-constantinois firent plusieurs milliers de victimes (45000 selon certaines estimations). Après le déclenchement de la Révolution algérienne, en novembre 1954, les massacres de masse perpétrés par l'armée coloniale auront une nouvelle ampleur : Massacres, viols collectifs, tortures systématiques ou internement de populations civiles dans des camps de « regroupement », la répression française fut, durant près de huit ans (1954-1962), une suite de crimes de guerre. Au total, cent trente deux ans de colonisation française auraient fait, selon l'historien Mostafa Lacheraf, environ 6 millions de morts algériens.

Tout compte fait, les déclarations de cette journaliste affreusement nostalgique de l'Algérie française auraient été banales si elles n'exprimaient pas de nouveau cette idée que le passé colonial ne passe pas toujours en France. Cinquante huit ans après l'Indépendance, on constate donc qu'une certaine France a toujours la colonisation en mauvaise mémoire. On le note régulièrement à la faveur des réactions négatives, pavloviennes et électoralistes de l'extrême-droite et de la droite à l'approche d'échéances électorales. Ou lorsque des chefs de l'Etat français tels Emanuel Macron ou François Hollande sont les auteurs de déclarations qui constituent des avancées même relatives en matière de reconnaissance du crime colonial. Des demi-pas, des semi-reconnaissances, des actes inédits mais prudents qui semblent dire que leurs auteurs redoutent d'inscrire la déploration et le confiteor dans la conscience collective. La bonne conscience coloniale est toujours active.

Toujours est-il que beaucoup de plaies sont mal cicatrisées : l'Algérie est restée très présente en France où ce sont, au bas mot, dix millions de personnes qui entretiennent un rapport d'intensité inégale mais constamment connectées à la guerre de Libération et à l'Algérie indépendante. Et si le temps a favorisé plus ou moins l'apaisement, la bonne conscience coloniale, voire même colonialiste n'a pas pour autant été effacée, puisque pratiquement trois personnes interrogées sur cinq estimaient déjà en 1990 que la colonisation avait été une bonne chose pour l'Algérie. On a même retrouvé, au pire du débat sur l'article 4 de la loi infâme du 23 février 2005, la même proportion d'opinions pour estimer que les aspects positifs de la colonisation méritaient d'être enseignés ! Et on a même entendu le même refrain, à droite particulièrement, pour dire, en octobre 2012, que les Français ont aussi apporté en Algérie quelque chose qui ressemblait un peu à de la civilisation ! Pourtant, il n'y a jamais eu en FRANCE de mémoire nationale de la guerre d'Algérie. Ce conflit fut longtemps un non-dit et un non-lieu. Jusqu'à ce que l'Etat français consente, en 1999, à le nommer bien tardivement « une guerre ». Ce le fut à l'initiative de parlementaires, généralement de gauche, qui récusaient le «devoir de mémoire», en appelant d'abord à la lucidité et à ce que l'historien Jean Rioux a nommé le «devoir d'intelligence». Dès lors, les rapatriés et notamment les harkis, regroupés en lobbys actifs, n'ont eu de cesse d'imposer aux pouvoirs publics et aux collectivités locales et surtout ceux des abords de la Méditerranée, terres d'élection de résidus de l'OAS et de nostalgiques de l'Algérie française, l'érection de repères mémoriels : Stèles, musées ou mémoriaux, symboles d'une mémoire coloniale ostentatoirement affichée. Jusqu'à ce jour, par exemple, le débat politique sur le 19 mars, jour de la proclamation officielle du cessez-le-feu, n'a pas été tranché. Le célébrer unanimement comme date symbolique à commémorer revenait à l'inscrire dans la logique d'une vraie guerre coloniale, même si le président, Jacques Chirac, a reconnu en 1999 que les euphémiques «événements d'Algérie» étaient finalement une «guerre». Ce à quoi une partie importante de l'opinion française s'est toujours dérobée, tandis que les Français rapatriés ont refusé d'entériner une date qui marquait à leurs yeux une capitulation et un déni de leur mémoire douloureuse. En somme, un abandon par l'Etat.

DES MÉMOIRES QUI SAIGNENT ET UN PASSÉ QUI NE PASSE PAS

Si aucun de ceux qui ont vécu la guerre, et bien souvent leurs enfants, n'a oublié les drames de la séparation sanglante avec l'Algérie, beaucoup n'en ont pas fait encore le deuil. Les uns comme les autres restent murés dans de lancinants souvenirs, cloîtrés dans des mythes rassurants autant que dans les silences officiels des responsables français, de droite comme de gauche, depuis 1962. La France demeure manifestement un pays de mémoire lourde à assumer. «Nous sommes un pays de mémoire lourde. Nous passons une partie de notre temps à commémorer nos libérations et nos victoires, mais aussi nos haines civiles, à remuer le couteau dans la plaie vive de nos rancunes, à reconstruire le passé au gré de nos passions», écrit ainsi l'historien Michel Winock dans « Parlez-moi de la France». Pour la France officielle et celle de certaines élites, la Guerre d'Algérie en particulier aura été le second grand traumatisme national du siècle, la deuxième blessure narcissique après la capitulation et l'effondrement de la République en 1940. Non seulement pour le million de rapatriés dont l'Algérie était la mère-patrie, et qui sont aujourd'hui la clientèle électorale de la droite et de l'extrême-droite. Mais aussi pour les deux millions d'appelés qui ont participé à la «pacification». Aujourd'hui encore, on peut, dans la foulée de Benjamin Stora, voir dans le refoulement de ce drame profond l'origine du «transfert de mémoire» : l'importation, en France métropolitaine «d'une mémoire coloniale» où se mêlent les peurs du Pied-noir et le sentiment d'abandon qui leur sont liés, à tort ou à raison, son angoisse identitaire face à l'islam, son racisme anti-maghrébin et les inhérentes crispations identitaires souvent antagonistes.

Comme ce fut longtemps le cas à propos de la trahison historique du régime de Vichy, la vérité historique fait encore mal en France, notamment dans la classe politique et dans certains milieux intellectuels, à droite comme à gauche, mais surtout au sein de la droite et de l'extrême-droite. Il a fallu un demi-siècle pour qu'un président de droite, en l'occurrence Jacques Chirac, admette, en 1995, la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vel'd'Hiv et dénonce la collaboration de l'Etat avec l'occupant nazi. Il aura fallu le même temps écoulé pour qu'un président de gauche, François Hollande en l'occurrence, reconnaisse la réalité de l'indicible tragédie du 17 octobre 1961. Dans son « Histoire et vérité », Paul Ricœur, le philosophe du sens et de la subjectivité dont se réclame le président Emanuel Macron, fait justement de la «reconnaissance» la condition de ce «petit miracle, une mémoire heureuse». Une mémoire heureuse, la seule à même de permettre de construire un « partenariat d'exception » entre l'Algérie et la France, basé sur le respect et la confiance mutuels, et sur le principe du « gagnant-gagnant ».

N.A.

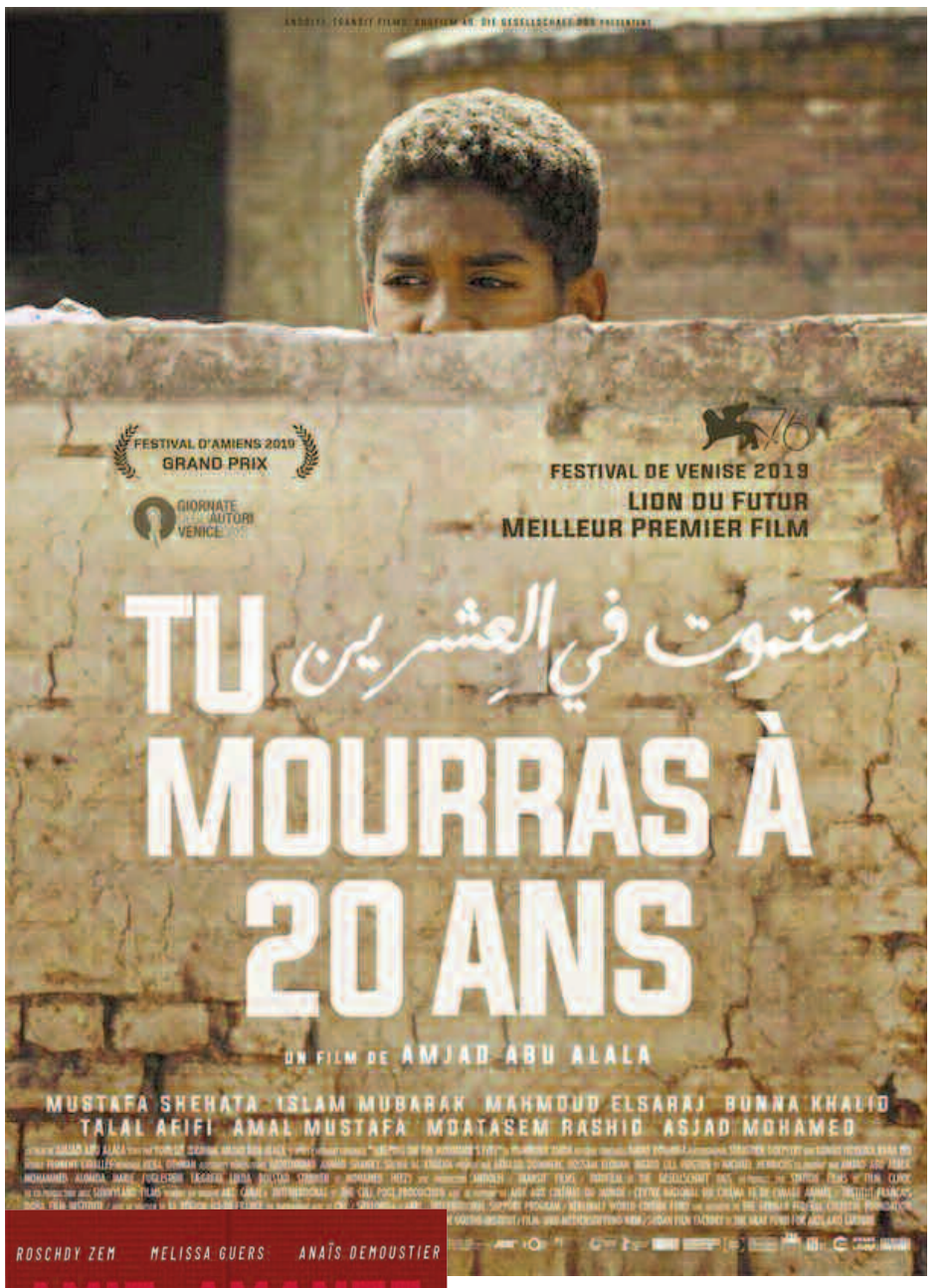
PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE DU SOUDAN

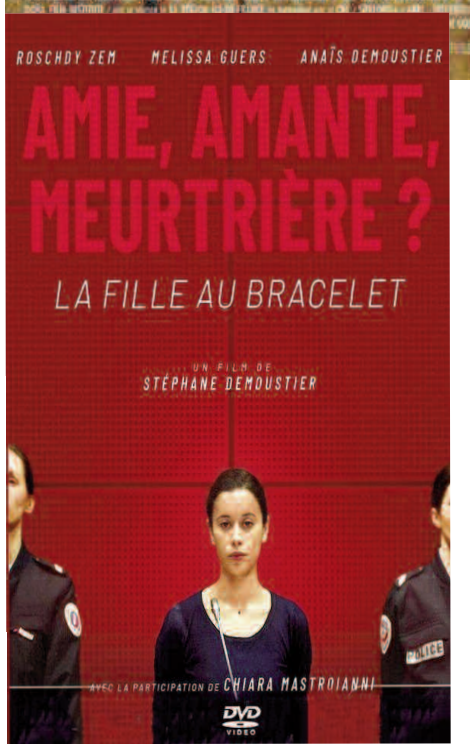
Le nouvel élan

Nombre de films soudanais incarnent l'émergence d'un nouveau cinéma nourri par la révolution. Acclamés sur la scène internationale, ils peinent à obtenir la même reconnaissance au Soudan.

Le film Tu mourras à 20 ans de Amjad Abou Alala est le premier à être sélectionné aux Oscars et le premier à être diffusé sur la plateforme en ligne Netflix. En 2019, ce long métrage a décroché plusieurs récompenses internationales à la Mostra de Venise ou encore aux Journées cinématographiques de Carthage. Dans ce drame, un mystique soufi prédit la mort à 20 ans du protagoniste Muzamil. Ce dernier vit effarouché, dans une sinistre inquiétude, jusqu'à sa rencontre avec un vieux réalisateur misanthrope qui l'initie à l'hédonisme. Voilà un hymne à la liberté questionnant le rigorisme religieux. Plusieurs films du Soudan traitent d'enjeux sociopolitiques. Le réalisateur Abou Alala affirme que « nous nous sommes lancés en sachant combien notre société a besoin de nos rêves ». Il explique que les jeunes cinéastes soudanais agissent « sans les complexes, le manque de confiance en soi ou la frustration dont ont souffert les générations précédentes ». Pour le directeur de l'initiative culturelle Sudan Film Factory, Talal Afifi, le gouvernement de Omar El-Béchir a « fait avorter toutes les initiatives culturelles et artistiques et combattu (...) la diversité et la liberté d'opinion ». Sa plateforme a organisé ces dix dernières années une trentaine d'ateliers de scénario, de réalisation, de montage et a produit plus de soixante courts-métrages mis à l'honneur dans des festivals internationaux, rapporte l'Agence France presse. T. Afifi estime que le nouvel élan du cinéma soudanais est né d'un « travail acharné datant d'avant » même la chute de Béchir, la révolution numérique rendant la réalisation de films bien plus abordable. De nombreux cinémas ont fermé sous le règne de Omar El-Béchir. Ils sont aujourd'hui autorisés mais leur réouverture est perturbée par la pandémie du nouveau coronavirus. Le Musée national soudanais a organisé quelques projections, mais les films ne sont pas diffusés dans les grands cinémas. Les réalisateurs soudanais sont confrontés à d'autres défis. Hajooj Kuka a réalisé Beats of the Antonov, film primé à l'international en 2014, il est condamné à deux mois de prison en 2020 pour « nuisance publique » alors qu'il répétait une pièce de théâtre. Il est libéré quelques semaines plus tard après appel. Ces dernières années, d'autres œuvres soudanaises ont retenu l'attention des critiques, comme Talking about trees de Suhaib Gasmelbari, sacré meilleur documentaire à la Berlinale en 2019. Le film suit un groupe de réalisateurs retraités qui cherche à faire rouvrir un cinéma en plein air à Oumdourman, la ville jumelle de Khartoum. S'attaquant au sexisme dans le pays conservateur, le documentaire de la réalisatrice Marwa Zein, Khartoum Offside, met en scène des footballeuses qui se battent pour pouvoir vivre leur passion, après l'interdiction officielle de la pratique de ce sport aux femmes. Il est également primé à l'international. En 2020, le documentaire The Art of Sin du réalisateur Ibrahim Mersal, raconte l'histoire d'Ahmed Umar, un artiste soudanais réfugié en Norvège qui retourne dans son pays pour voir sa mère. La plupart de ces réalisateurs ont vécu des années à l'étranger, comme Mme Zein, M. Gasmelbari ou M. Alala, qui vit à Dubaï depuis son enfance. Ce dernier commente: « Nous sommes des enfants de la diaspora, c'est pourquoi notre analyse des affaires des Soudanais est critique ». Et si la reconnaissance à l'étranger constitue une preuve indéniable de réussite, Abou Alala craint que le nouvel essor du cinéma soudanais revienne à un « saut dans le vide » car il n'a bénéficié d'« aucun soutien officiel ». Il reconnaît cependant qu'il « serait injuste de demander au nouveau gouvernement de porter ce fardeau alors que l'économie est dévastée ».

R. C





RENDEZ-VOUS CINÉMA À ALGER

Les cinéphiles sont conviés à la projection du film La fille au bracelet de Stéphane Demoustier (France, fiction, 96', 2020), le mercredi 27 janvier à 16h00 à l'Institut français d'Alger. Une séance qui sera suivie d'un débat en visioconférence avec Melissa Guers, l'actrice principale du film (réservation: filleaubracelet@if-algerie.com).
Dans ce long métrage, le personnage Lise, une adolescente de 18 ans, vit dans un quartier résidentiel sans histoire. Elle vient d'avoir son bac. Mais depuis deux ans, Lise porte un bracelet car elle est accusée d'avoir assassiné sa meilleure amie. Dans ce drame, le système judiciaire est décrit sous la forme d'un huis clos théâtral où les spectateurs suivent le procès jusqu'au verdict. Le film révèle la talentueuse jeune actrice Melissa Guers qui, dans son premier rôle, donne la réplique aux chevronnés Roschdy Zem et Chiara Mastroianni.
Après l'instruction du ministère de la Culture et des arts de rouvrir les établissements culturels, l'Institut français d'Alger a repris ses séances cinéma, le 20 janvier, avec au programme deux longs métrages et un après-midi réservé à une série de cinq courts métrages.

AGENDA

CREATION Coréalisation d'une œuvre collective: Unité vitale avec Thomas Castaing et Safy Boutella. Ciné-concert le jeudi 28 janvier. 16h. Alpha Tango, route de Ouled Fayet, Alger. Consulter: if-algerie.com/alger/agenda-culturel/vitale

CHANTIER Création proches du jeudi 28 janvier au samedi 13 février. Institut français d'Alger. Dès le 14 janvier, un chantier artistique en ébullition, un laboratoire de création sera amorcé. Les contours de la création (un collage pop'art dans le cadre de la Nuit des idées) seront déjà esquissés par la plasticienne Yasmine Bourahli. L'œuvre Proches va permettre à tout un chacun de se reconnaître dans un collage géant d'images, de scènes de vie et de textes.

EXPOSITION Vernissage de l'exposition Médiath'art : La nuit porte...concept de Tahar Bellal. Le jeudi 28 janvier. 11h. Institut français d'Alger. Tentative de construction d'un dialogue conceptuel avec les visiteurs. Un ensemble d'idées et concepts pour produire un art, matérialisé par lambeaux de cuir collés sur fond noir pour signifier un environnement obscur.

CHINE Exposition La Chine à travers les yeux de Hachemi Ameur. Galerie Baya-Palais de la Culture Moufdi Zakaraia, Alger, jusqu'au samedi 06 février. L'artiste Hachemi Ameur dévoile ses croquis et dessins de carnet de voyage en Chine, dans les années 1980 et 2000. Une soixantaine d'œuvres réalisées à l'aquarelle et à la gouache.

ARTS Exposition collective L'année Art Graire jusqu'au vendredi 12 février. Galerie d'art Le Paon. Office Riadh El Feth, Alger. Vingt toiles de peinture à l'huile de Mohamed Boucetta, objet de design de Tarek Boulifa, objets de poterie moderne et traditionnelle de la maison d'art Bacha et de Yamna.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

LIRE Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli, un livre du professeur Mostefa Khiati, éditions Ac com. 120 pages sur Ali Rédha El-Jazaïri (1820-1876), écrivain, chef militaire, médiateur et gouverneur de Tripoli sous l'empire ottoman, et sur la vie de son père Hamdane Ben Othman Khodja (1773-1842), écrivain et conseiller à la Santé auprès de la Sublime Porte.

CLIP Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

MUSEE Les artistes Selka Abdelwahab, Hachemi Ameur, Kalouza Mohamed Amine, Cherif Slimane, Halima Salem, Chemirik Dalila et Kaissar Sid Ahmed ont offert, chacun d'eux, une toile au Musée d'arts modernes d'Oran.

Une lettre au Père Noël écrite dans les années 30 refait surface



FRANCE "Père Noël au ciel" : alors qu'ils fouillaient "quelques jours avant Noël" des bâtiments à Strasbourg, des archéologues ont eu la surprise de découvrir une lettre encore cachetée écrite par un enfant au Père Noël dans les années 1930, mais qui n'avait jamais été postée.

"Si cette lettre n'arrivera pas à temps auprès de son destinataire... quel incroyable hasard que de la découvrir quelques jours avant Noël!", indique sur sa page Facebook Archéologie Alsace, un organisme public qui exerce des missions scientifiques et patrimoniales.

La trouvaille a eu lieu lors de fouilles "la semaine dernière" dans des moulins à Strasbourg et la ville voisine d'Illkirch-Graffenstaden.

Les archéologues sont alors "tombés sur de nombreux documents d'archives datant des années 1930", tous "malmenés par les moisissures et les souris" : photos de famille, cartes postales, avis de décès, cartes de visite, invitations à déjeuner ou encore menus de stations thermales.

"PÈRE NOËL AU CIEL"

Parmi cette masse de documents hétéroclites, une lettre, "dont l'enveloppe était encore scellée", précise Archéologie Alsace. L'organisme publie plusieurs photos de cette missive adressée au "Père Noël au ciel" que le ou la jeune auteur/e assure aimer de "tout (son) cœur". Et qui insiste sur un point : "je veux être sage pour faire plaisir à Maman et Papa".

La lettre, rédigée d'une large écriture à l'encre bleue, est ornée d'un dessin en couleurs montrant un Saint Nicolas se penchant sur trois enfants dans un coffre en bois.

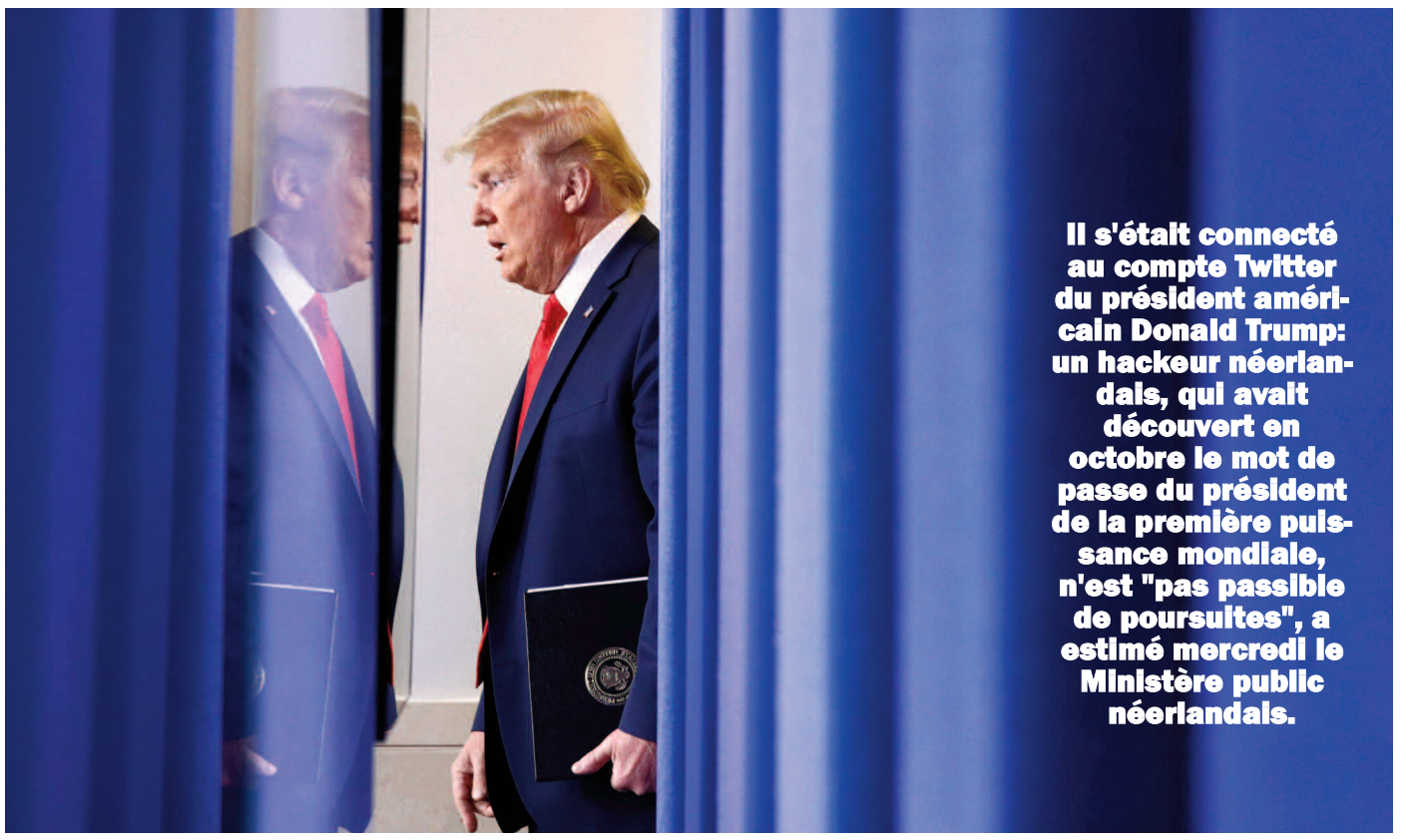
Les cadeaux réclamés? "Une bicyclette" et un "petit carrousel". "Embrassez pour moi le petit Jésus", intime encore cette lettre rédigée il y a presque 90 ans et dont la découverte a des airs de conte de Noël.

"Recherches généalogiques et versement aux archives à venir", conclut le post d'Archéologie Alsace.

De nombreux animaux vivent dans le cimetière du Père Lachaise

QUAND on pense à Paris, on ne pense pas forcément à la faune et la flore. On pense au métro, aux embouteillages, bref à la pollution. Si Paris et sa banlieue possèdent quelques grands espaces verts comme le bois de Vincennes et le parc des Buttes Chaumont, Paris intra-muros possède un endroit hors du commun qui abrite des animaux de nombreuses espèce différentes : le cimetière du Père Lachaise. En plus d'être une attraction insolite pour les touristes, le fameux cimetière est un endroit exceptionnel pour les amoureux des animaux.

Se connecter au compte Twitter de Donald Trump n'était pas illégal, tranche le Parquet néerlandais



Il s'était connecté au compte Twitter du président américain Donald Trump: un hackeur néerlandais, qui avait découvert en octobre le mot de passe du président de la première puissance mondiale, n'est "pas passible de poursuites", a estimé mercredi le Ministère public néerlandais.

"C'est la conclusion du Ministère public après une enquête de l'équipe des crimes de technologies de pointe de la police nationale", a-t-il déclaré dans un communiqué. Victor Gevers, dont le nom a été révélé par les médias néerlandais, était parvenu lui-même à découvrir le mot de passe du président américain, affirme le ministère public qui le présente comme un "hackeur éthique".

"Après être parvenu à se connecter, le Néerlandais a tenté d'entrer en contact avec les autorités américaines afin de leur signaler la vulnérabilité" de l'accès au compte du président, selon le ministère public. "Il s'est ainsi identifié et leur a donné des conseils afin de remédier à cette vulnérabilité", a-t-il ajouté.

"Circonstances particulières"

L'homme de 44 ans avait par la suite indiqué à la police néerlandaise avoir voulu vérifier la robustesse du mot de passe de Donald Trump, souhaitant éviter un piratage de son compte juste avant les élections, en raison "d'enjeux importants", selon le ministère public. La Maison-Blanche avait nié la connexion du hackeur, alors que Twitter indiquait ne pas détenir de preuves de l'ouverture d'une session depuis l'extérieur.

"Aux Pays-Bas, le piratage est passible de poursuites", rappelle le Ministère public qui explique ainsi pourquoi une enquête avait été ouverte aux Pays-Bas à l'encontre du hackeur néerlandais. Cependant, il juge que dans certaines "circonstances particulières", des poursuites ne sont pas de mise.

Un hackeur "éthique"

Selon les autorités néerlandaises, le hackeur a en effet accédé au compte Twitter de Donald Trump, mais en "respectant des critères développés par la jurisprudence" et qui font de lui "un hackeur éthique". Et il n'a pas tweeté en se faisant passer pour le président américain.

"Les autorités américaines ont été informées" des résultats de l'enquête néerlandaise, conclut le ministère public.

Victor Gevers avait raconté son aventure dans une interview publiée le 22 octobre dans le mensuel Vrij Nederland. Il dit avoir essayé plusieurs mots de passe comme "MakeAmericaGreatAgain" avant d'entrer "maga2020", la contraction du slogan de Donald Trump qui lui a donné accès au compte, avait-il déclaré au journal néerlandais

Ce pont spectaculaire offre une vue à couper le souffle



DEPUIS son inauguration dans l'est de la Chine, le pont Ruyi est devenu une véritable attraction touristique. La structure insolite est suspendue au-dessus d'une gorge de 140 mètres de profondeur dans le parc naturel de Shenxianju et semble flotter dans les airs au milieu de la nature.

Burger King invente un burger à l'image de 2020: repoussant et immangeable

L'ANNÉE 2020 est une année dont on se souviendra longtemps, mais pas forcément pour les bonnes raisons. Ces douze derniers mois nous laissent un goût amer, avec le sentiment d'avoir perdu une année de vie et de liberté suite à la crise du coronavirus et aux différents confinements. Dans cet état d'esprit, Burger King a imaginé un burger "goût 2020".

Un plat tout bonnement immangeable.

Burger King a frappé très fort avec sa nouvelle campagne publicitaire. Le géant du fast-food a imaginé un horrible burger pour résumer l'année 2020. Il se compose de pain cramé, de nouilles, de raisins secs, de sardines, de pattes de poulet, de confiture de lait ainsi que de gélatine à la saveur tutti-frutti. Le goût de 2020 en une seule bouchée. Personnellement, on passe notre tour.

Cette campagne publicitaire a été imaginée par l'agence de communication DAVID, basée à São Paulo.

Mais le burger, lui, a été inventé par les internautes.

Ils ont pu répondre à un sondage sur les réseaux sociaux afin de choisir les ingrédients qui composeraient ce "délicieux" burger "goût 2020". Une fois de plus, Burger King mêle à la perfection humour, insolence et actualité pour son nouveau coup de com'.

Vous l'aurez deviné, le "nouveau mot de l'année 2020" est lié à la pandémie



LES LECTEURS du journal Le Soir, les auditeurs et téléspectateurs de la RTBF et les internautes ont élu "déconfinement" comme le "nouveau mot de l'année 2020", juste devant "distanciel" et "Covid".

Les votants avaient jusqu'au 23 décembre pour faire leur choix dans une liste de dix mots apparus cette année établie par un jury composé de linguistes et de journalistes mais aussi de l'humoriste et auteur Bruno Coppens.

Sans surprise, cette liste était grandement influencée par la pandémie de coronavirus.

On y retrouvait notamment "coronapéro", "covidiot(e)" ou encore "bulle (sociale)". À noter que le mot "déconfinement" apparaît déjà dans la version 2020 du Robert et devrait faire son entrée dans le Larousse dès l'an prochain.

En Flandre, c'est le néologisme "knuffelcontact" ("contact calin" ou contact proche) qui a été primé. L'élection était organisée par la VRT et les dictionnaires Van Dale.



Avec son S21 Ultra, Samsung sort le grand jeu pour rallier les amateurs de stylet

Technologie : Avec son nouveau smartphone premium Galaxy S21 Ultra, Samsung devrait sans surprise être en haut de l'affiche et séduire les aficionados de sa gamme Note.

En Europe, les smartphones de la série Galaxy S21 sont les premiers à embarquer le processeur maison de Samsung, l'Exynos 2100 et la prise en charge 5G pour les bandes de fréquences millimétriques. Résultat : les heureux propriétaires de la nouvelle série de smartphones produits par Samsung seront donc couverts sur l'ensemble du spectre 5G avec l'un des trois modèles S21 disponibles chez le constructeur coréen. Mais ce n'est évidemment pas tout, et le géant coréen a mis les petits plats dans les grands pour produire un smartphone presque parfait avec son S21 Ultra 5G, qui se trouve être le chaînon manquant entre la série Note et la série S. Le Galaxy S21 Ultra 5G offre tout ce que vous pouvez désirer en 2021, et met la barre très haut pour les smartphones Android de cette année. Si vous envisagez d'acheter ce téléphone et que vous avez un vieux téléphone, c'est le moment de le faire, car les offres de reprise de Samsung changent considérablement après le lancement du téléphone et l'expiration de la période de précommande.

Spécifications du Samsung Galaxy S21 Ultra 5G :

processeur : Exynos 2100 (en Europe), Qualcomm Snapdragon 888 ;
affichage principal : 6,8 pouces, résolution 3200 x 1440 pixels (515PPI), AMOLED Infinity-O dynamique avec taux de rafraîchissement adaptatif de 120 Hz ;
système d'exploitation : Android 11 ;
RAM : 12 GB/16 GB LPDDR5 ;
stockage : 128/256/512 GB options de stockage interne ;
appareils photo : un appareil photo arrière f/4,9 téléobjectif de 10 MP avec zoom optique 10x et un deuxième appareil photo téléobjectif de 10 MP f/2,4 avec zoom optique 3x, un appareil photo grand angle de 108 MP f/1,8 et un appareil photo ultra large de 12 MP f/2,2 (champ de vision de 120 degrés).
Caméra frontale 40 MP f/2.2 ;
connectivité : Wi-Fi 6E, bluetooth 5.0 LE, GPS/Galileo/GLONASS/Beidou, NFC, UWB ;
les capteurs : accéléromètre, baromètre, capteur d'empreintes digitales à ultrasons, capteur gyroscopique, capteur géomagnétique, capteur à effet Hall, capteur de proximité, capteur de lumière RVB ;
résistance à la poussière et à l'eau : indice IP68 ;
batterie : 5000 mAh non amovible avec chargement rapide sans fil. Le système PowerShare sans fil est également disponible ;
dimensions : 165,1 x 75,6 x 8,9 mm pour un poids de 229 grammes ;
couleurs : noir, argent, titane, bleu marine et marron.

Alors que jusqu'à présent les utilisateurs devaient choisir une résolution plus faible pour bénéficier du taux de rafraîchissement de 120 Hz, le S21 Ultra permet de basculer sur le réglage Quad HD Plus et le taux de rafraîchissement adaptatif de 120 Hz. L'écran offre également une luminosité 25 % plus élevée que celle de tout autre smartphone Samsung Galaxy précédent. L'écran est construit en verre Corning Gorilla Glass Victus à l'avant et à l'arrière, il faudra donc voir si les tests de durabilité sont à la hauteur des affirmations.

Un smartphone stylet

La nouvelle caractéristique matérielle la plus frappante du S21 Ultra est le nouveau boîtier de la caméra Contour Cut, qui prolonge le cadre métallique sur le côté droit et à l'arrière. Les caméras sont entourées par ce cadre, ce qui donne un design de matrice de caméra assez unique. Comme pour le S20 Ultra, des boîtiers seront probablement mis sur le marché pour accueillir cette bosse de caméra et rendre l'arrière de l'appareil plat afin qu'il ne bascule pas lorsqu'il est remis en place sur une surface.
L'appareil photo du S20 Ultra était décevant dans certains domaines, mais il a été amélioré grâce à des mises à jour logicielles. Les premières photos de comparaison des tests montrent que les résultats du S21 Ultra sont nettement meilleurs que ceux du S20 Ultra. Avec deux téléobjectifs, un appareil photo de 108 MP et un logiciel d'appareil photo amélioré, il faudra voir la plongée en profondeur des appareils photo en testant le mode nuit, le mode portrait (renommé Live Focus), et bien plus encore.

L'autre amélioration matérielle significative du S21 Ultra est la prise en charge du stylet de Samsung, le S Pen. Le S21 et le S21 Plus n'ont pas ce support alors que le S21 Ultra inclut la technologie Wacom. Toutes les fonctions du S Pen, y compris les mémos hors écran, fonctionnent sur le S21 Ultra à l'exception des actions aériennes basées sur le bluetooth. A noter qu'il n'y a aucun moyen de stocker et de charger un S Pen sur le S21 Ultra.

Une forme olympique

Le Galaxy S21 Ultra est un superbe appareil doté d'un minimum de cadres supérieurs et inférieurs, sans cadres latéraux, et d'une petite caméra frontale centrée sur le trou. Les boutons de mise en marche, d'allumage et de volume se trouvent sur le côté droit et rien sur le côté gauche. Les côtés ont une surface un peu plate, de sorte que le téléphone ressemble un peu à une note, avec moins de courbes sur les bords. L'écran Super AMOLED du S21 Ultra est évidemment superbe et Samsung continue encore d'améliorer son affichage. Le S21 Ultra est doté d'une luminosité plus élevée, d'un meilleur rapport de contraste et d'une protection pour les yeux.
Un autre changement qui peut inquiéter les entreprises clientes est le manque de prise en charge de la microSD dans tous les modèles Galaxy S21, y compris le S21 Ultra. Le stockage extensible et interchangeable a toujours été un élément de base des smartphones Samsung et peut manquer à certains. Il est bien sûr possible de passer de 256 Go de stockage ou à 512 Go (et 16 Go de RAM) mais il faudra pour cela mettre la main à la poche.
La prise en charge du Wi-Fi 6E est incluse dans le S21 Ultra. Cela permet d'assurer la pérennité du dernier smartphone phare de Samsung. Les bandes millimétriques sont également prises en charge mais le changement ne sera pas visible avant quelques années, du moins en France, ces bandes n'étant pas attribuées aux opérateurs pour le moment.

I've got the power !

Le Samsung Galaxy S21 Ultra 5G est basé sur Android 11 et Samsung One UI 3. Facebook est installé par défaut, mais plutôt que de le désactiver, vous pouvez maintenant le désinstaller complètement. On trouve encore quelques applications Samsung, comme Internet, Messages, Samsung Notes, Samsung Health, et quelques autres, mais vous avez la possibilité de sélectionner ces applications lors de l'installation pour ne pas avoir à les installer toutes et avoir plus de contrôle sur votre téléphone que par le passé.
Le support sans fil DeX est fourni pour que vous puissiez connecter le S21 Ultra à un PC ou un moniteur et profiter d'une expérience similaire à celle d'un PC grâce au S21 Ultra. Nous constatons également une excellente intégration avec Microsoft Outlook, To-Do et Teams, ce qui est parfait pour les clients d'entreprise.
Le logiciel de la caméra a été amélioré grâce à une nouvelle fonction appelée Director's View, conçue pour faciliter la collaboration, en particulier en ces temps de distanciation sociale et de travail à distance. Lorsque Director's View est activé, vous pouvez rapidement basculer entre les différentes caméras arrière du téléphone tout en ayant la possibilité de vous enregistrer côte à côte ou au format "picture-in-picture", afin de mieux partager les informations avec vos équipes. De quoi rendre les sessions de télétravail plus agréables.

Une expérience utilisateur au poil

Les deux couleurs par défaut du S21 Ultra, noir et argent, sont parfaites pour un usage professionnel. Le S21 Ultra sera lancé le 29 janvier, à partir de 1 259 euros.
Des offres de précommande et d'échange sont également disponibles.
Samsung a donné à son S21 Ultra les meilleures spécifications, 16 Go de RAM et 512 Go de stockage interne, de sorte que cette bête a pu gérer tout ce que nous lui avons fait subir jusqu'à présent. Nous avons joué à des jeux exigeants en termes de CPU, ouvert plusieurs applications et beaucoup en mode écran partagé, regardé des vidéos pour voir s'il y avait un impact sur les performances, mais n'avons jamais remarqué de baisse de puissance.
Conclusion, le S21 Ultra devrait jouer le rôle de tête d'affiche au cours de l'année, au moins jusqu'à la sortie des prochaines générations de smartphones de ses concurrents, à commencer par Huawei ou Apple.

Intel : Des résultats en avance à cause d'un piratage

INTEL a publié ses résultats du quatrième trimestre hier, six minutes avant la clôture officielle des marchés financiers. Une publication précoce causée par le piratage de documents financiers.
Intel publiait hier ses résultats pour le quatrième trimestre de son année 2020/2021. Le timing de la publication avait néanmoins suscité des questions : les résultats, attendus après la fermeture de la Bourse, ont été publié 6 minutes avant la fermeture des marchés financiers. Selon le directeur financier de la société, cette publication précipitée viendrait d'une fuite de donnée provoquée par un piratage. Comme il l'explique auprès du Financial Times, un attaquant est parvenu à mettre la main et à diffuser sur le web une infographie reprenant les principaux résultats financiers du fondeur avant leur publication officielle. « Nous avons publié nos résultats dès que nous avons été mis au courant », affirme le directeur financier. Un porte-parole de l'entreprise précise que l'enquête sur ce piratage est toujours en cours.



Impact limité

Dans l'ensemble, le fondeur peut se réjouir d'un quatrième trimestre plutôt positif, avec des revenus globaux s'élevant à 20 milliards de dollars, soit un chiffre en très léger déclin par rapport au précédent trimestre mais qui devance largement les attentes des marchés. Le principal porteur de cette croissance est la ventes de puces à destination des PC, en hausse de 33 % .

Le Forfait + à 2000 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

TIRAGE
3500 exemplaires

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2020

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.











JEUNE INDEPENDANT

télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Cinéma - Comédie - France - 2017 — TF1
Le sens de la fête

21h05 Cinéma - Drame - 2017 — France 2
HHhH

20h59 Magazine de société — 6ter
Zone interdite

21h05 19ème journée/ Rugby — CANAL+
TOULON / STADE FRANÇAIS

21h05 Cinéma - Thriller — W9
France - 2006
Ne le dis à personne

20h50 Cinéma - Film fantastique — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2019
Shazam !

21h05 Cinéma - Film d'aventures — 6ter
France - Etats-Unis - Italie - 1988
Le grand bleu

21h00 Cinéma - Thriller — CINE+ PREMIER
Mensonges d'Etat

21h15 Cinéma - Comédie — C8
La cuisine au beurre

21h00 Cinéma - Film d'action — CINE CINÉMA
Destruction finale

20h50 Cinéma - Drame — CANAL+ family
Allemagne - 2019
Quand Hitler s'empara du lapin rose

21h05 Sport - Handball — TMC
Handball : Championnat du monde masculin

21h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique (2019 - Etats-Unis)
Saison 1 - Épisode 7: MSN - 30min
Réalisé par Sam Zvibleman

PEN15

Les filles se créent un pseudonyme pour aller sur Internet. Anna décide d'utiliser le sien pour correspondre avec son petit copain et d'autres garçons de l'école. Maya, de son côté, discute avec un inconnu. Bientôt, les deux amies redoutent d'être allées trop loin et craignent que le correspondant anonyme de Maya ne puisse les retrouver.

23h30

Série dramatique (2020 - Etats-Unis)
Saison 1 - Épisode 5:
Le rassemblement des abeilles

The Good Lord Bird

En Virginie, Cook et Henry mettent tout en oeuvre pour rallier de nouveaux partisans à la cause de John Brown. Mais ils ne rencontrent que des hommes et des femmes désouvrés et démotivés qui ne croient pas en un changement radical de la société américaine. Henry parvient toutefois à rencontrer un homme influent qui lui promet des armes et des charriots en échange de 500 dollars. Le jeune garçon accepte de faire affaires avec lui sans consulter Cook.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
06:07	12:42	15:26	17:50	19:11	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:11	12:46	15:32	17:56	19:16

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:26	13:00	15:45	18:09	19:30

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:12	12:51	15:46	18:10	19:26

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:32	13:07	15:53	18:17	19:38

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:37	13:12	15:59	18:23	19:43

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:39	13:15	16:02	18:26	19:46

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6898 – DIMANCHE 24 JANVIER 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	13°
Oran	18°	12°
Constantine	17°	5°
Ouargla	24°	8°

REGROUPEMENT FAMILIAL

LA FRANCE SUSPEND LE GEL DES VISAS

Le Conseil d'État Français a rejeté la mesure du gouvernement de geler la délivrance de visas de regroupement familial aux conjoints et enfants d'étrangers non-européens résidant en France. C'est ce qu'a annoncé le Conseil d'État dans un communiqué publié sur son site officiel. Cette décision constitue un soulagement pour les familles d'immigrés - dont les Algériens - ayant fait les frais d'une mesure du gouvernement français jugée injuste.

Par cet arbitrage, le conseil a estimé que cette décision porte une atteinte disproportionnée au droit à la vie familiale normale et à l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette décision, dénoncée par des hommes politiques français, avaient mis beaucoup d'algériens dans le désarroi surtout les familles dépendantes du père travaillant en France.

Le juge des référés a notamment constaté que la mesure attaquée porte une atteinte grave au droit à la vie familiale normale de l'ensemble des intéressés et à l'intérêt supérieur des enfants en cause, qui perdure depuis plus de dix mois. Cela d'autant que des pays européens de la zone Schengen, comme l'Allemagne, la Belgique ou l'Italie, avaient autorisé la délivrance de ce type de visa.

«Dans le cadre de la lutte contre la covid-19, le Premier ministre a décidé, dès le 18 mars 2020, de limiter la circulation sur le territoire national des personnes en provenance de l'étranger. Si, depuis cette date, les conjoints et enfants de citoyens français ou



européens peuvent toujours entrer en France pour les rejoindre, les membres de la famille des ressortissants d'autres nationalités résidant en France ne le peuvent plus, sauf à de rares exceptions», souligne le Conseil. «Saisi par plusieurs associations représentant les étrangers et par des requérants individuels, le juge du référé-suspension du Conseil d'État suspend la décision de ne plus délivrer de visas de regroupement familial pour ces personnes et d'imposer l'obtention d'un laissez-passer», indique le communiqué. Le Conseil fait observer que le nombre des personnes bénéficiant du regroupement familial équivaut en temps normal à 60 personnes par jour estimant que «l'administration n'apporte pas d'élément montrant qu'un tel flux pourrait contribuer de manière significative à une augmentation du risque de propagation de la covid-19, alors que les mesures récemment renforcées de dépistage et d'isolement, pour faire face à l'apparition des nouveaux variants, peuvent être appliquées aux intéressés comme aux personnes bénéficiant déjà d'une dérogation leur permettant d'entrer sur le territoire.»

«Pour ces raisons, le juge des référés du Conseil d'État en déduit qu'il existe un doute sérieux sur la légalité de la mesure en cause, qui justifie qu'elle soit suspendue», insiste le Conseil qui enjoint désormais le gouvernement à se conformer à cette décision en délivrant, sans tarder, des visas aux familles séparées.

S. O. B.

ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

De nouvelles règles pour les auto-écoles

LE MINISTÈRE des Transports a fixé de nouvelles règles pour l'exercice de l'activité des auto-écoles, concernant notamment l'âge et les caractéristiques des véhicules utilisés dans l'enseignement de la conduite automobile, selon un nouvel arrêté ministériel publié au dernier journal officiel (N 4). Il s'agit de l'arrêté du 29 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté du février 2019 portant cahier des charges des auto-écoles.

En application du décret exécutif du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile, notamment son article 10 et le décret exécutif du 9 décembre 2020 fixant les attributions du ministre des transports, «le nouvel arrêté a pour objet de modifier et de compléter les dispositions du cahier des charges, annexé à l'arrêté du 14 février 2019 portant cahier des charges des auto-écoles».

Les modifications apportées par le nouvel arrêté concernent les dispositions des articles 6, 10 et 15 du cahier des charges relatif à certaines conditions d'ouverture des auto-écoles à temps partiel.

Ces auto-écoles doivent répondre à des exigences à savoir être dotés d'une carte de voiture-école d'enseignement de la conduite, délivrée par le directeur des transports de wilaya. «Le modèle-type de la carte de voiture-école d'enseignement de la conduite, est joint en annexe», stipule l'article 6 du nouvel arrêté. Quant à l'article 10 du cahier des charges, sa modification concernant la condition de l'âge et des caractéristiques des véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile.

Il est, à ce propos, exigé que l'âge d'accès pour la première fois en exploitation soit de moins de dix (10) ans pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogrammes , quinze (15) ans pour les véhicules de transport en commun de personnes et de transport de marchandises et dix (10) ans pour les remorques et les semi-remorques. «Ces véhicules en exploitation doivent être retirés de l'activité d'enseignement de la conduite automobile lorsqu'ils atteignent l'âge de huit (8) ans pour les motocyclettes, de quinze (15) ans pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogramme, de vingt-cinq (25) ans pour les véhicules de transport en commun de personnes et de transport de marchandises et de trente (30) ans pour les remorques et les semi-remorques'', selon les nouvelles dispositions.

Il est, dans ce cadre, précisé que l'âge du véhicule est calculé, à compter de la date de sa mise en circulation.

Quant aux caractéristiques des véhicules, il est indiqué que pour la motocyclette, les véhicules dont le poids total en charge autorisé (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogrammes doivent avoir un moteur d'une cylindrée de 900 cm3 au minimum, une longueur minimale de 3 mètres et être constamment propre et en parfait état.

Concernant les véhicules de transport en commun de personnes et de transport de marchandises, ils doivent être de plus de 19 tonnes du poids total autorisé en charge (PTAC) pour la catégorie C , égale ou supérieure à 5.5 tonnes du poids total autorisé en charge (PTAC) pour la catégorie C1, véhicule de la catégorie D d'une longueur d'au moins, 6.20 m, et d'une largeur d'au moins, 2.10 m et être constamment propre et en parfait état.

S'agissant des remorques et les semi-remorques, ces véhicules doivent être d'un poids total autorisé en charge (PTAC) excédent 750 kg, dont le PTRA excède 20 tonnes pour la catégorie C et le PTRA excède 7 tonnes et sans dépasser 12 tonnes pour la catégorie C1. Toutefois, un délai de trente-six (36) mois, à partir de la date de publication du présent arrêté est accordé aux propriétaires des auto-écoles pour le changement de véhicule ayant atteint l'âge de retrait d'exploitation tel que fixé à l'article 10.

«Les nouvelles dispositions liées au local sont applicables lors d'un changement de local», selon le nouvel arrêté ministériel.

M. D.



BLIDA

Des trottoirs squattés accroît la colère des non-voyants

LES NON-VOYANTS de la wilaya de Blida souffrent de l'absence de passage propre à eux, à travers les routes et les trottoirs, ou ces derniers sont squattés par les propriétaires de magasins et de voitures, et mettent en danger leur déplacement dans les rues, et ils sont obligés d'être tout le temps accompagner par une personne pour marcher dans les rues en raison du mauvais état des trottoirs ou de leur exploitation illégale.

Dans ce contexte, Djamel Missoum, président de l'association de'' l' étoile brillante de l'Union des non-voyants'' de la commune de Boufarik, mentionne que ce groupe n'a pas trouvé le soutien nécessaire de la société et des autorités pour mener à bien leur vie normalement après avoir perdu la vue, indiquant que le non-voyant peut compter sur lui-même pour se déplacer dans les rues et qu'un bâton lui suffit, mais la réalité de nos rues, nos villes sont indécentes et rend le compagnon indispensable dans tous ses mouvements, l' interlocuteur parle de la ville de Boufarik et de la souffrance de cette frange de la société, et indique l'absence de leurs propres passages, et la propagation des nid-de-poule dans les routes et les trottoirs, en plus de l'exploitation de ces derniers par les commerçants et propriétaires de voitures qui garent Leurs voitures sur les trottoirs au lieu au bas de la chaussée, en forçant les piétons dont les non-voyants a utilisé la route pour marcher à côté des voitures malgré le danger qui les guettent à tout moment, ces circonstances, dit le même orateur, ont exacerbé leurs souffrances et constituent également un danger pour eux, indiquant qu'ils ont appelé à plusieurs reprises les autorités locales pour leur fournir des voies, mais leurs appels sont restés vains, et la situation dans laquelle est la ville de Boufarik, constitue le même décore dans la plupart des autres villes. Là où les trottoirs se sont transformés en quelque chose comme une propriété privée par les commerçants pour étaler leurs marchandises, le même porte-parole a exigé des services de sécurité la nécessité de prendre des mesures dissuasives contre les squatteurs de trottoirs, et ces mesures doivent être permanentes et touchent l'ensemble des rues dans ce cas de mesure, les autorités locales doivent tenir leurs promesses.

T. Bouhamidi